

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
16 décembre 2021

***Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration***

Le Conseil d'administration s'est réuni le 16 décembre 2021, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
AKIN Yahya Pasa	Présent
BARD Christine	Excusée, a donné procuration à Madame RICHARD
BARILLÉ Régis	Présent
BARREAU Mihaela	Excusée, a donné procuration à Monsieur BORDET, puis présente à 15h44
BERTÉ Violaine	Absente
BORDET Laurent	Présent, puis excusé à 18h30, donne procuration à Madame BARREAU
BOUVIER Lydie	Présente
BRICHET Régine	Excusée, a donné procuration à Madame CHÉDOTEL
CHAUVET Clément	Excusé
CHÉDOTEL Frédérique	Présente
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Présente puis excusée à 18h30, donne procuration à Monsieur BARILLÉ
CHRISTOFOL Hervé	Présent puis excusé à 16h45
DANIEL Christophe	Présent
DELPECH Angèle (<i>suppléante : GRIMAUD Hortense</i>)	Présente
DUVAL Hugo	Présent
GAUMER Nathalie	Excusée, a donné procuration à Monsieur Christophe DANIEL
HINDRÉ François	Présent
JARDINAUD Chloë (<i>suppléante : BION Lily</i>)	Excusée, a donné procuration à Monsieur AKIN
LEFRANÇOIS Corinne	Présente puis excusée à 18h, donne procuration à Monsieur OGER
LELARGE Antoine	Absent
LEMAIRE Félicien	Présent puis excusé à 19h
LOURTIS Michel	Présent puis excusé à 16h45, donne procuration à Monsieur HINDRE
MARION Roland (<i>suppléant : Roch BRANCOUR</i>)	Excusé, a donné procuration à Madame BOUVIER
NGUYEN PHUONG Linh (<i>suppléante : BICHE Sarah</i>)	Présente
OGER Thierry	Présent
PILET Benoît	Présent puis excusé à 16h45
REY Anne	Présente
RICHARD Isabelle	Présente
SEGRETAİN Claudie	Présente puis excusée à 18h
TAÏBI Aude Nuscia	Excusée
TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès	Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL
ULLERN Anouk	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
VINAY Aubeline	Excusée, a donné procuration à Madame SEGRETAİN
VINCENT Elsa	Excusée, a donné procuration à Madame REY

Membres invités de droit, présents :

Olivier AGNELY, Agent comptable
Olivier HUISMAN, Directeur général des services

Membre invité de droit, présent à distance :

Vincent GALLAIS, Adjoint à la Cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes

Membres invités par le Président, présents :

Stéphane AMIARD, Vice-Président numérique et patrimoine
Dominique BAUPIN, Directeur de la direction du pilotage et de l'évaluation
Yves DELNESTE, Directeur de recherche, SFR ICAT, Faculté de Santé
Ludovic GALISSON-VEILLE, Responsable - Elaboration / Consolidation Budget
UA, Direction des affaires financières
Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de cabinet
Sabine MALLET, Vice-présidente de la CFVU
Michel VERON, Directeur général adjoint

Membre invité par le Président, présents à distance :

Éric DELABAERE, Vice-Président Politique ressources humaines et dialogue social
Françoise GROLLEAU, Vice-Présidente International
Philippe LERICHE, Directeur de la Faculté des Sciences
Christine MENARD, Directrice du SUIO IP

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	5
1.1. Retour du PIA4 – Projet INTEGRAAL	5
2. Approbation du procès-verbal du CA	7
2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 4 novembre 2021	7
2.2 Procès-verbal du CA du jeudi 25 novembre 2021	7
3. Prospective et moyens.....	7
3-1 Budget Rectificatif 2 2021	7
3.2 Budget initial	9
3.2 a Architecture budgétaire	10
3.3 Budget initial 2022 : BPI 2022 et tableau des emplois 2022.....	10
3.4 Budget initial 2022 – Motion du CA.....	14
3.5 Budget initial 2022 : Projet Annuel de Performance (PAP) 2022	17
3.6 Financements CVEC - Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC.....	23
3-7 Augmentation du taux horaire des vacataires du SUAPS	26
4. Affaires générales et statutaires.....	26
4.1 Ordre de mission permanent du Président.....	26
4.2 Résultat de l'élection d'un représentant du personnel BIATSS à la Commission des statuts.....	26
5. Recherche.....	27
5-1 Convention Objectifs et Moyens (COM) INRAE -UA -site d'Angers	27
5-2 Don de matériel à l'INSERM.....	28
6. Vie de l'établissement	29
6-1 Annexes à la convention de sous-occupation du domaine public CASVL – UA.....	29
7. Enseignement et conventions	30
7-1 Trouver Mon Master	30
7.1 a Trouver Mon Master - Composition des commissions de recrutement.....	30
7.1 b Trouver Mon Master - Capacités d'accueil en M1.....	30
7.1 c Trouver Mon Master - Attendus locaux.....	32
7.1 d Trouver Mon Master - Critères d'examen des vœux	32
7-2 Création du CMI « Chimie – Lumomat » - Faculté de Sciences	33
7.3 Parcoursup	34
7.3 a Attendus locaux en L1 et But 1	34
7.3 b Parcoursup : Critères d'examen des vœux en L1 et BUT 1	34
7.3 c Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et BUT 1.....	34
7.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2022	35
7.5 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2023	35
7.6 Création du CU Economie-gestion – Faculté de Droit, économie, gestion.....	36
ANNEXE : Diaporama de la séance du 16 décembre 2021	39

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h35. À l'ouverture de la séance du 16 décembre 2021, qui se tient en salle du Conseil de la Présidence, 31 membres sont présents ou représentés (35 membres en exercice, 21 membres présents, 10 procurations).

1. Informations

1.1. Retour du PIA4 – Projet INTEGRAAL

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il s'agit d'un appel à projets dans le cadre du PIA4. Le projet de la COMUE UA-LMU n'a pas été retenu lors de la première vague.

Cet appel à projets est destiné à 2 catégories d'établissement d'une part ceux qui émargent à des projets Isite ou Idex, et d'autre part ceux qui ne sont ni Isite, ni Idex. Chacune des catégories d'établissement dispose d'une enveloppe de 400 millions d'euros.

Cet appel à projets se répartira sur 3 vagues. Dans le cadre de la première vague, 15 projets ont été retenus, 8 pour les établissements Isite et Idex et 7 pour les autres établissements. Le montant total affecté est de 292 millions d'euros. 105 millions d'euros ont été attribués pour le PIA pour lequel l'université d'Angers avait candidaté, 187 millions d'euros ont été réservés à l'autre catégorie.

La 2ème vague a été lancée avant que les résultats de la première vague ne soient connus. La date limite de dépôt des dossiers pour la 2ème vague est fixée au 1er février 2022.

La COMUE a reçu l'analyse de son projet.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est complexe d'établir une analyse pertinente des remarques. Des reproches ont été formulés pour un certain nombre de points également listés comme des points positifs par ailleurs. L'analyse transmise n'est pas très détaillée, ni très précise.

Il énonce les points positifs et les points négatifs (diapositive 4).

L'une des critiques importantes est qu'il a été jugé que le choix des "graduate schools" était trop orienté sur le volet recherche et pas suffisamment argumenté sur le lien formation-recherche permettant de répondre aux enjeux de formation pour relever les défis sociétaux de demain. Certains graduate programs sont déjà déployés dans le cadre de l'appel à projets sur les écoles universitaires de recherche à Angers et au Mans. Il était envisagé, en cohérence, de proposer d'autres graduate programs dans le cadre de cet appel à projets, avec l'appui d'un organisme national de recherche.

Il a également été jugé que la COMUE UA-LMU n'avait pas totalement répondu aux attentes du projet. La structure n'a probablement pas assez insisté sur « la science avec et par la société », ni suffisamment démontré l'impact de son projet sur le territoire.

Il a en outre été jugé que le projet manquait de propositions innovantes et d'expérimentations en termes de formation. La COMUE avait jugé que le caractère innovant était inhérent à sa propre organisation, à l'échelle du lien master doctorat.

Monsieur ROBLÉDO présente les pistes à explorer en vue de l'amélioration du dossier (diapositive 5).

Il a notamment été demandé un renforcement de la signature de site. La graduate school sur l'acoustique de l'Université du Mans, les graduate schools Lumomat et végétal de l'Université d'Angers semblaient pourtant bien participer à cette signature de site.

Un travail doit être réalisé sur les perspectives à moyen terme de façon plus importante que ce qui a pu être mentionné dans le premier projet.

Un séminaire de la COMUE est organisé le vendredi 17 décembre 2021 pour analyser les différentes remarques et travailler sur la manière dont il va être possible de répondre aux critiques.

La COMUE peut envisager de reformater le dossier dans l'objectif de s'inscrire dans la 2ème vague fixée au 1^{er} février. Elle peut également envisager de ne s'inscrire que dans le cadre de la 3ème vague.

Il est difficile d'identifier une ligne directrice commune des dossiers qui ont été retenus dès la première vague. Certains dossiers sont organisés autour de la formation, d'autres dossiers ont proposé des graduate programs, comme la COMUE. La dimension territoriale est en général très affirmée.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît qu'il s'agit d'une déception pour la COMUE qui souhaite tout de même poursuivre son projet.

Madame CHEVASSUS-LOZZA ne comprend pas la critique formulée concernant l'impact territorial de la formation. La formation n'a, par construction, pas une dimension territoriale.

Monsieur ROBLÉDO répond que cela n'est pas formulé de manière aussi précise mais c'est le constat qu'il dresse. Le projet de l'Université de Pau retenu, propose, par exemple, une formation enrichie à destination des étudiants basques.

Monsieur CHRISTOFOL loue le courage de la COMUE de vouloir de nouveau s'inscrire dans la 2ème vague. Il peut sembler difficile d'interpréter les décisions du jury.

Les projets proposés seront mis en œuvre dans tous les cas, les équipes n'auront pas perdu leur temps. Il estime que l'exercice des appels à projets a atteint ses limites. Les établissements Idex ont pris les 2/3 de la somme totale alors qu'ils avaient déjà obtenu différents financements auparavant.

Il rappelle en outre que le projet de l'Université de Montpellier a été jugé trop démocratique. La critique peut être jugée surprenante.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université de Montpellier avait pour projet d'améliorer la démocratie interne.

Madame CHEVASSUS-LOZZA est surprise que le projet ait semblé trop guidé par les forces de recherche. Les formations master doctorat ont tout intérêt à disposer de certaines forces de recherche pour accueillir les doctorants.

Monsieur ROBLÉDO répond que le jury a jugé que l'établissement s'appuyait trop sur ses forces en matière de recherche pour répondre à des défis sociétaux. L'établissement n'a pas fait assez de prospective.

Madame RICHARD confirme cette analyse. Il est jugé que l'établissement a construit son projet en se servant des forces en présence mais sans indiquer suffisamment quelle est l'ambition de sa transformation. Madame RICHARD estime qu'il est possible de répondre à cette critique.

Elle précise que la réponse à cet appel à projets aura permis à la COMUE de dégager du temps pour réfléchir à ce que l'établissement veut faire dans les 5 ans ou 10 ans à venir. Cela reste constructif, même si le projet n'était pas retenu dans le cadre de la 2^{ème} vague.

Monsieur ROBLÉDO souhaite que les réponses à cet appel à projets s'inscrivent dans la ligne directrice de l'établissement. Beaucoup d'appels à projets conduisent les universités à se structurer dans une voie particulière. Or, si cela est contraire au chemin politique fixé par l'établissement, cela ne peut pas être satisfaisant. Certains établissements ont par exemple perdu des Idex ou des Isite par manque d'adhésion de leurs communautés.

2. Approbation du procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 4 novembre 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 4 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

2.2 Procès-verbal du CA du jeudi 25 novembre 2021

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 25 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3. Prospective et moyens

3-1 Budget Rectificatif 2 2021

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il a été nécessaire de prévoir un deuxième budget rectificatif pour permettre l'augmentation de la ligne dévolue à la masse salariale et ainsi permettre d'engager le paiement de tous les salaires au mois de décembre sans avoir recours à un budget d'urgence (*diapositives 9 à 14*).

Ce budget rectificatif 2 permet d'absorber un certain nombre de points liés à une sous-estimation des cotisations patronales des contractuels, des régularisations d'indice des contractuels payés sur ressources propres et une régularisation des heures complémentaires et vacations sur l'année universitaire passée. Les heures doivent en effet parfois être payées alors qu'elles ont été réalisées l'année antérieure.

Tous les autres éléments du budget rectificatif numéro 1 n'ont pas été impactés. Seuls quelques tableaux doivent être modifiés.

Le premier tableau présente l'impact de cette augmentation salariale de 500 000€. Cela diminue ainsi le solde budgétaire de l'établissement qui reste positif.

Concernant le tableau 4 « équilibre financier », une variation de la trésorerie prévisionnelle s'élevait à 1,4 millions d'euros à l'issue du budget rectificatif, elle s'élève désormais à 99 000€.

Concernant le tableau 6 « situation patrimoniale », le résultat prévisionnel anticipé est de - 1,100 millions d'euros et la capacité d'autofinancement prévisionnelle est de + 461 000 €.

Si l'établissement percevait les 600 000€ supplémentaires attendus, sur des éléments que le Ministère s'était engagé à financer, le budget se rapprocherait de l'équilibre. Concernant les dépenses qui figurent encore dans le budget rectificatif numéro 2, l'établissement n'aura sans doute pas un taux d'exécution de 100%.

Le plus important est la capacité d'autofinancement qui doit être positive et elle le sera très nettement.

Un prélèvement sera réalisé sur le fonds de roulement, qui augmente de 500 000€ par rapport au budget rectificatif numéro un.

Le fonds de roulement et la trésorerie présentent un impact de + 500 000€ chacun. Les seuils de sécurité restent bien au-delà des seuils critiques.

Le tableau des opérations pluriannuelles et le tableau des emplois ne sont pas impactés par ces modifications.

Monsieur ROBLÉDO présente la délibération qui doit être votée.

Monsieur CHRISTOFOL souhaite porter à la connaissance des membres du Conseil d'administration quelques éléments nationaux. Le Ministère va rendre 230 millions d'euros au budget général, par une loi de finances rectificative. Cela a été effectué au titre de la réserve de précaution. La recherche va rendre 100 millions d'euros au budget général. Cela a pour objectif de réduire les déficits publics. Les ministères de la justice et de la santé rendent également de l'argent.

Certaines priorités sont ainsi mises en œuvre pour contenir un budget national. Concernant le PIA, plus de 100 millions d'euros sont transférés depuis le soutien des progrès de l'enseignement et de la valorisation de la recherche vers le programme de modernisation des entreprises.

Monsieur CHRISTOFOL estime que les services publics sont importants pour pallier les inégalités dans le pays mais ils participent également à la richesse nationale.

Au niveau de l'Université d'Angers, Monsieur CHRISTOFOL rappelle que des efforts considérables ont été consentis par l'ensemble du personnel. Malgré un nombre croissant d'étudiants, les personnels ont assuré l'ensemble de leurs missions avec très peu de progression, notamment du nombre d'enseignants puisque l'établissement n'a accueilli qu'un PAST supplémentaire dans le cadre de la campagne d'emploi 2021.

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 953 dont 1 471 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 482 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 185 834 365 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 28 771 919 € fonctionnement
 - 21 457 683 € investissement
- 174 996 997 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 26 578 336 € fonctionnement
 - 12 813 898 € investissement
- 175 479 101 € de prévisions de recettes (RE)
- + 482 104 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- + 999 433 € de variation de trésorerie
- - 1 110 819 € de résultat patrimonial
- + 461 064 € de capacité d'autofinancement
- - 1 984 997 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la délibération.

3.2 Budget initial

Monsieur ROBLÉDO explique que le budget 2022 est marqué par la volonté politique d'agir sur le taux d'encadrement de l'Université. L'objectif est de permettre une sensible amélioration du taux d'encadrement ou *a minima* d'empêcher qu'il ne se détériore, au regard du nombre d'étudiants accueillis.

Il a été décidé de ne pas utiliser la rallonge budgétaire de 2 millions d'euros accordée uniquement pour conserver un équilibre financier. Il convient en effet de ramener le potentiel de l'Université à une moyenne nationale pour obtenir un taux d'encadrement comparable à ceux qui peuvent être observés dans des établissements de même typologie que l'Université d'Angers. Ainsi un certain nombre d'emplois ont été créés, pour la première fois depuis plusieurs années.

Le nombre de personnels contractuels à l'Université d'Angers est important. Il convient d'en tenir compte. Monsieur ROBLÉDO s'est engagé à ce qu'un collègue qui bénéficie d'un contrat à durée indéterminée, employé à l'Université d'Angers depuis un certain nombre d'années, puisse disposer d'une politique salariale en cohérence avec celle des personnels titulaires.

L'établissement a dans un premier temps établi des grilles salariales parallèles présentant le même système d'indices. Il était également nécessaire d'accorder à ce personnel contractuel un complément de rémunération qui s'apparente aux primes du personnel titulaire. L'établissement s'est engagé à corriger cet écart à partir de l'année 2022. Ainsi une partie de l'enveloppe supplémentaire obtenue a été mobilisée pour répondre à cet engagement politique.

3.2 a Architecture budgétaire

Monsieur HUISMAN présente les modifications de l'architecture budgétaire (diapositive 17). Certains services opérationnels ont été supprimés, en cohérence avec les nouveaux modèles économiques de la formation continue.

Des lignes spécifiques avaient été créées pour chaque composante. Désormais 100% des recettes seront inscrites directement en composante, les lignes dédiées deviennent sans objet.

Le CRB 913 ne concernera que le budget du service commun SCAFOP.

Un nouveau service opérationnel a été ajouté pour cap Europe, afin de pouvoir suivre les financements correspondants.

Le changement majeur concerne la recherche. Le Conseil d'administration du 25 novembre 2021 a voté la nouvelle structuration de la recherche et celle-ci est donc déclinée dans la structure du budget .

Chaque ligne de l'architecture budgétaire mentionne la TVA appliquée qui peut être soit mixte, soit recherche, soit formation.

L'architecture budgétaire 2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.3 Budget initial 2022 : BPI 2022 et tableau des emplois 2022

Monsieur ROBLÉDO explique que la construction du budget s'établit notamment par le biais des dialogues de gestion avec les différentes structures dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ces éléments sont discutés à l'échelle de chaque composante, service commun, direction. Les objectifs donnés pour l'année à venir sont identifiés ainsi que les moyens qui peuvent être associés pour les atteindre.

Si la déconnexion est trop importante entre les objectifs et les moyens, l'établissement essaie d'adapter les moyens aux objectifs lorsqu'ils sont prioritaires. Les objectifs sont également parfois revus à la baisse de manière à respecter l'enveloppe budgétaire associée.

Certaines opérations s'inscrivent dans la durée et vont au-delà du fonctionnement quotidien. Elles sont liées soit à des projets de recherche pluriannuels, soit à des investissements à long terme tant dans leur réalisation que dans leur financement.

Ces engagements sont traduits dans différents tableaux.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau des emplois (diapositive 19). Le plafond emploi en équivalent temps plein s'élève à 1 997. Cela représente plus de 1997 personnes, puisqu'il s'agit de calculer une quotité de travail à 100%. Ainsi, un personnel recruté le premier juillet ne représente que 50% équivalent temps plein sur l'année, même s'il est à 100%.

Ce nombre est en augmentation de 44. Les enseignants et enseignants-chercheurs ne peuvent pas être recrutés avant le premier septembre. En conséquence, ils ne peuvent être comptabilisés en équivalent temps plein pour une année entière. Le recrutement des personnels BIATSS, notamment des contractuels, peut être réalisé à tout moment de l'année. Le delta d'équivalents temps plein est ainsi un peu moins important pour les personnels BIATSS.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau des recettes (diapositive 20).

Les recettes sont liées à la subvention pour charges de service public, à d'autres financements publics et aux ressources propres. L'établissement doit également faire apparaître les recettes qu'il perçoit mais qui sont en réalité fléchées. L'établissement n'a pas le droit de les globaliser.

Les recettes augmentent de 2,6%. Toutes ces recettes permettent de financer les différentes catégories de dépenses de l'Université, c'est-à-dire la masse salariale, le fonctionnement et l'investissement.

Il peut être constaté un léger delta entre les recettes et les dépenses. Les recettes permettent de financer de l'investissement. Or, les opérations d'investissement ont un caractère pluriannuel.

Pour certaines opérations, l'Université a déjà reçu une partie du financement l'année dernière. Il se retrouve donc dans le fonds de roulement. Comme l'opération n'a pas été menée dans la même année budgétaire, le financement est ressorti du fonds de roulement. D'autres opérations sont actuellement engagées et il sera nécessaire de payer les échéances. L'établissement recevra le complément de financement un peu plus tard.

Pour certains montants d'investissement, il peut être observé un autofinancement de l'établissement. Le fonds de roulement est suffisamment important pour faire face à ce type de dépenses.

L'Université n'a pas eu le droit d'inscrire un certain nombre de rubriques de subvention pour charges de service public car elles n'ont pas à cette date été notifiées. Au total, 3,5 M€ de recettes nouvelles sont estimées (diapositive 21).

Le Rectorat a contacté le président de l'Université pour indiquer qu'il n'avait pas eu le temps de rédiger le courrier explicatif d'accompagnement du budget. Le Rectorat ne remet pas en cause la campagne d'emplois présentée et il a autorisé l'établissement à présenter le budget en l'état.

Cela signifie que les hypothèses formulées par l'établissement doivent sembler pertinentes.

L'année dernière, le budget avait été construit de la même manière et les estimations s'étaient par la suite avérées plutôt justes.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau des autorisations et le solde budgétaire (diapositive 22).

Les dépenses sont liées à une partie investissement très importante, qui s'élève à 250 millions d'euros.

Les 180 millions d'euros de recettes ne couvrent pas cette partie investissement. Il sera nécessaire d'avoir recours à la trésorerie. La trésorerie permet largement de couvrir cette dépense. Dans les opérations pluriannuelles d'investissement ont été inscrites les opérations qui n'ont pas pu être réalisées en 2021, voire en 2020. Les établissements sont en effet soumis à un certain nombre de règles au moment de la programmation des marchés, qui parfois se dénouent dans un temps plus important que ce qui avait été imaginé.

La partie la plus importante des dépenses se rapporte à la masse salariale, qui s'élève à 139,6 millions d'euros. L'augmentation s'élève à près de 3%. Un faible pourcentage d'augmentation de cette masse salariale conduit à des sommes importantes.

Concernant les augmentations, certaines relèvent de la responsabilité de l'établissement, comme les primes.

L'établissement subit également d'autres augmentations, comme l'augmentation mécanique du salaire du personnel avec les changements d'indice.

Une partie de la masse salariale augmente également sur décision de l'Etat. Il finance en général cette mesure d'augmentation.

Certains collègues sont recrutés sur des projets. Cela se traduit souvent par le recrutement de contractuels mais avec un financement associé. Une partie de l'augmentation est financée dans ce cadre.

Concernant le fonctionnement, des marges de manœuvre sont possibles. Les dépenses de fonctionnement ont très peu augmenté. En 2021, l'établissement a été conduit à prendre en charge toute une série de renouvellements de marchés, qui ont accentué le montant de l'enveloppe 2021. Ces dépenses ne vont pas s'observer en 2022.

Monsieur HUISMAN précise que les augmentations du fonctionnement, assez importantes, sont liées aux mesures de la LPR, donc à des décisions financées. En conséquence, cette masse augmente très peu en proportion du budget de l'établissement.

Le solde budgétaire est déficitaire et il s'élève à 14,8 millions d'euros pour l'année 2022.

Monsieur ROBLÉDO présente l'impact sur la trésorerie (diapositive 23).

Les opérations réalisées pour le compte de tiers se rajoutent à ce solde budgétaire. L'établissement perçoit de l'argent et le reverse. L'établissement commence à rembourser l'emprunt conclu avec la Caisse des dépôts et des consignations.

Il peut être observé une variation de la trésorerie négative de - 14, 404 millions d'euros.

Monsieur ROBLÉDO explique que la vision budgétaire permet de faire apparaître un delta entre les moyens perçus quand ils arrivent à l'Université et les moyens mobilisés et dépensés lorsqu'ils doivent sortir de l'Université.

La vision patrimoniale est un peu différente puisqu'il s'agit de droits constatés. Des questions de date d'engagement et de rattachement à un exercice comptable doivent être prises en compte. Des éléments de charges ou de produits sont également intégrés à ce tableau. Ces éléments ne sont pas décaissés pour les charges et les produits et ne sont pas encaissés. Il

s'agit d'amortissements et de la neutralisation des amortissements lorsque l'établissement a perçu des subventions pour les payer.

Lorsqu'il est fait la différence entre les produits et les charges, un résultat est obtenu. Il s'agit du résultat d'exploitation qui est déficitaire de – 4,5 millions d'euros. Le même constat pouvait être observé l'année dernière au niveau du budget initial. Les volumes assez substantiels doivent normalement être couverts ensuite par un certain nombre de recettes qui n'ont pas pu être intégrées dans ce budget initial.

Concernant cette insuffisance de financement, il est nécessaire de faire face aux investissements qui eux-mêmes peuvent être financés par des sources externes. Les recettes ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses. Il faudra avoir recours à une ponction dans le fonds de roulement, de 1 million d'euros en prévisionnel.

Le fonds de roulement s'élèverait à 1 million d'euros. Il représente 22 jours de charges décaissables. Ce seuil ne doit pas descendre en dessous de 15 jours, qui correspondent à un critère d'alerte.

La trésorerie s'élève à près de 1, 9 millions d'euros. Cela représente plus d'un mois de dépenses, ce qui est au-delà du seuil de vigilance.

Lorsque des opérations d'envergure sont mobilisées, des moyens inscrits dans le fonds de roulement les années précédentes doivent être ressortis.

Si l'activité de l'Université générerait une insuffisance structurelle de financement, cela deviendrait inquiétant. Cela signifierait que les dépenses quotidiennes seraient supérieures aux ressources que dégage l'activité annuelle. Il faudrait puiser dans le fonds de roulement.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le fonds de roulement s'élevait voici 4 ou 5 ans à 1 million d'euros. Il avait été fortement augmenté, par différents financements par anticipation.

En termes de soutenabilité, le poids de la subvention pour charges de service public représente environ 80% des recettes. Le poids des dépenses de personnel atteint 81,4 % des dépenses décaissables.

Les marges de manœuvre d'un établissement sur la masse salariale sont généralement beaucoup plus faibles que celles sur les dépenses de fonctionnement. Plus le % de masse salariale est important et moins l'établissement est en mesure de dégager des marges de manœuvre. L'établissement est proche du seuil d'alerte concernant le poids de la masse salariale sur le budget.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau des opérations pluriannuelles de dépenses et des recettes (diapositives 27 et 28). Ce tableau fait la synthèse de toutes les opérations sur lesquelles l'Université est engagée, qu'elles relèvent de dimensions immobilières, de projets recherche, de projets de différentes natures qui ont pour point commun d'être prévues sur plusieurs années.

Lorsque l'établissement déclenche une opération, il autorise une somme à être engagée. Celle-ci peut être différente de la somme effectivement mise en paiement, qui correspond aux crédits de paiement.

En faisant la synthèse de tous ces éléments, il est possible de dégager un montant de reste à payer. Sur les 114 millions d'euros d'opérations pluriannuelles il restera à payer 30,6 millions d'euros. Ces opérations pourront être payées par les subventions associées à ces opérations (25 millions). La plupart des opérations pluriannuelles s'accompagnent d'un financement. Toutes les opérations pluriannuelles ne sont pas financées à 100%. Cela nécessite un prélèvement sur la trésorerie. Le prélèvement global sur la trésorerie s'élève à 9 millions d'euros.

Monsieur ROBLÉDO présente les éléments de la délibération qui doit être votée.

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 997 dont 1 473 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 524 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 190 458 934 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 139 607 761 € personnel
 - 28 783 192 € fonctionnement
 - 22 067 981 € investissement
- 194 830 446 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 139 607 761 € personnel
 - 29 382 836 € fonctionnement
 - 25 839 849 € investissement
- 180 045 773 € de prévisions de recettes (RE)
- - 14 784 673 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 14 404 342 € de variation de trésorerie
- - 4 501 025 € de résultat patrimonial
- - 2 729 142 € de capacité d'autofinancement
- - 10 161 271 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la délibération

3.4 Budget initial 2022 – Motion du CA

Madame RICHARD rappelle que lors du Conseil d'administration du 25 novembre 2021, plusieurs administrateurs avaient manifesté leur inquiétude concernant l'accompagnement du Ministère, jugé insuffisant. Certains administrateurs avaient demandé ce qu'il était

possible de faire pour essayer de peser dans la discussion auprès du Ministère. Une motion du Conseil d'administration avait été évoquée.

Madame RICHARD propose une motion et procède à sa lecture en séance (Annexe 1).

La gouvernance essaie de convaincre le Rectorat et le Ministère que l'Université d'Angers a besoin de déployer une politique s'appuyant sur une vision à plus long terme. Le rattrapage de la subvention pour charges de service public doit faire l'objet d'une projection sur plusieurs années pour que l'établissement puisse prendre des mesures, gérer les emplois de façon pluriannuelle, travailler dans des conditions correctes.

Monsieur CHRISTOFOL remercie la gouvernance pour cette proposition de motion. Les décisions prises actuellement vont impacter toute l'année à venir et au-delà. La création de postes qui a été votée l'année dernière est seulement effective depuis cette rentrée 2021. Les enseignants-chercheurs qui vont être recrutés dans le cadre de la campagne synchronisée actuelle n'arriveront qu'en septembre 2022. Le retard pris en emploi titulaire est difficile à rattraper. La campagne d'emploi propose quelques postes d'enseignants titulaires mais cela représente seulement 2 eq. temps plein en année pleine. 40 contractuels sont recrutés. Depuis 2009, le nombre de contractuels est en augmentation très importante à l'Université d'Angers. Le nombre de titulaires progresse faiblement en comparaison. Plus de 1000 étudiants sont accueillis en plus par année si l'on observe les 2 dernières rentrées. Le taux d'encadrement de l'Université d'Angers est très inférieur à celui des autres universités. Il aurait fallu recruter 60 enseignants titulaires pour rattraper la moyenne nationale.

Monsieur AKIN demande quels autres moyens peuvent être déployés, en dehors de la motion, pour obtenir les montants permettant le rattrapage. Le Conseil d'administration va voter pour la 2^{ème} fois une motion budgétaire en 2 ans.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il est important que l'Université fasse remonter ce type de demandes par différents canaux. L'une des étapes est la motion, qui correspond à une expression extraite des débats du Conseil d'administration

D'autres canaux, notamment politiques, peuvent être activés. Une députée de la circonscription du Maine-et-Loire va interpeller la Ministre à l'assemblée générale début janvier, sur le cas particulier de l'Université d'Angers.

L'établissement sollicite en parallèle la DGESIP. L'objectif est que l'accompagnement consenti l'année dernière ne soit pas obtenu pour un solde de tout compte. L'accompagnement dont doit bénéficier l'Université d'Angers est reconnu. Cette reconnaissance doit se traduire par des engagements budgétaires. Le Ministère a été assez prudent dans le courrier qui a été transmis. Il n'est pas mentionné qu'il s'agit d'une programmation pluriannuelle d'accompagnement.

La Ministre s'était davantage engagée par oral sur cet état de fait. Quand la loi de finances avait été présentée et discutée voici plus d'un an, il était prévu 35 millions sur le rattrapage. Ce montant n'a plus jamais été évoqué par la suite. Ce rattrapage a été ressorti sur un fond LPR avec une enveloppe de 19 millions. L'Université a bénéficié d'une partie de ces 19 millions d'euros. La LPR est par construction pluriannuelle.

Les discussions menées avec la tutelle sont franches. Lorsque le Ministère s'engage à accompagner un établissement, il le fait.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que l'établissement a le soutien du Recteur pour défendre la situation de l'Université d'Angers auprès de la tutelle. Le Rectorat a par exemple accepté tous les recrutements envisagés. Il aurait pu ne pas le faire.

Les discussions doivent être envisagées rapidement du fait de la date des élections nationales. Le calendrier du dialogue stratégique de gestion a été inversé. Les informations devraient être obtenues plus tôt dans l'année.

Monsieur LEMAIRE demande pourquoi un seul député défendrait l'Université d'Angers. Il pourrait être imaginé que tous les députés de la circonscription défendent l'Université d'Angers. Ils sont tous concernés par la situation de l'Université d'Angers. Monsieur LEMAIRE demande s'il s'agit d'un député de la majorité. Les sénateurs pourraient également être associés.

Madame HOCQUET répond que l'ensemble des députés et sénateurs du département du Maine-et-Loire ont déjà été sollicités à plusieurs reprises. Ils ont écrit plusieurs fois à la Ministre. Il est désormais proposé une question orale à l'Assemblée nationale sur la situation spécifique de l'Université d'Angers par une députée du Maine-et-Loire, en janvier 2022. L'objectif est d'avoir une expression en Assemblée nationale au moment des questions au gouvernement le mardi.

L'Université a écrit à plusieurs reprises à tous les sénateurs et les députés pour les alerter sur la situation de l'Université et ils ont tous déjà interpellé la Ministre directement.

Monsieur AKIN avait entendu que le président de l'UBO avait un jour menacé de sortir de l'évaluation de l'HCERES, par mécontentement à l'égard des financements octroyés. Il n'a pas compris à quel degré de dialogue cela correspondait.

Monsieur ROBLÉDO répond que le Président de l'UBO était très mécontent de la façon dont son université était accompagnée dans le cadre du plan de relance. Il s'est finalement prêté à l'évaluation du HCERES.

Il faut avoir une appréhension du meilleur positionnement possible avec le Ministère pour négocier. L'étape de discussion et de négociation est essentielle. Monsieur ROBLÉDO ne souhaite pas négocier en formulant des menaces de manifestations ou de fermetures par exemple. Il s'agirait de l'expression ultime si la discussion ne peut aboutir.

Si l'établissement n'était pas accompagné à la hauteur de ses résultats et ne bénéficiait pas d'un accompagnement pluriannuel permettant une visibilité indispensable à la définition d'une trajectoire politique, des actions d'une autre nature pourraient être envisagées.

À la suite d'une remarque de Madame SEGRETAIN, Madame RICHARD répond que l'argument relatif aux excellents résultats obtenus par l'Université d'Angers est délicat à mettre en avant. Cela signifie que l'Université peut obtenir de bons résultats sans avoir besoin de moyens.

Madame RICHARD rappelle que la motion rédigée l'année dernière a produit des effets : le rattrapage obtenu était très significatif. L'établissement souhaite avoir une visibilité sur ce rattrapage.

Monsieur PILET a conscience des excellents résultats obtenus par l'Université d'Angers. Il note néanmoins que l'Université d'Angers présente un budget déséquilibré. Lorsque les

subventions ne sont pas à la hauteur des espérances, il faut faire des choix pour parvenir à un budget équilibré. Si jamais l'année prochaine le Ministère ne donnait pas suite à ces demandes, qui sont très angevines, il conviendra de réaliser des arbitrages budgétaires. Les collectivités ont dû par exemple faire des choix au regard des baisses de subventions qui leur étaient accordées.

Il estime que le dialogue est primordial.

Il faut sans doute davantage envisager un travail sur des territoires plus élargis, notamment avec la COMUE. Puisque le plafond d'accueil des étudiants semble atteint, que l'Université connaît ses limites, et que la situation risque de se détériorer, il pourrait être envisagé de répartir différemment les étudiants sur le territoire avec les universités partenaires.

Monsieur ROBLÉDO répond que la situation est déjà détériorée par rapport à un standard moyen national. S'il fallait agir sur les capacités d'accueil, il faudrait réellement accueillir beaucoup moins d'étudiants. Il n'est pas certain que cette façon d'agir rende service au public accueilli, ni à la jeunesse du territoire. Cela ne répond par ailleurs pas à l'éthique de l'Université d'Angers. Il faut observer une notion d'équité. L'Université a un sous-encadrement historique. Il n'est pas normal qu'un étudiant qui s'inscrit à l'Université d'Angers bénéficie d'un encadrement sensiblement moins important que s'il s'inscrit dans une autre université beaucoup mieux dotée sur le territoire. L'objectif n'est pas d'inscrire un volume d'étudiants toujours plus important. L'Université d'Angers souhaite démontrer tout l'intérêt que les étudiants ont à venir étudier dans ses locaux.

L'investissement de l'ensemble de la communauté de l'Université d'Angers est remarquable. Cela a même été reconnu par le HCERES qui l'a écrit dans son rapport. Monsieur ROBLÉDO mesure sa chance d'être à la tête d'un établissement au sein duquel l'investissement, l'attachement à la structure sont indiscutables. Il est de sa responsabilité de faire en sorte que les conditions accordées aux étudiants et au personnel soient correctes. Cela signifie qu'il faut répartir la charge de travail sur un nombre plus important de personnels. L'établissement se bat pour que le Ministère mette en pratique les observations qu'il a lui-même réalisées.

Monsieur PILET s'engage à contacter la Région si une délégation doit être diligentée auprès du Ministère. Il contactera le vice-président d'Angers Loire métropole et la vice-présidente de l'ESR au niveau de la Région pour accompagner l'Université et ainsi permettre un appui supplémentaire.

Monsieur ROBLÉDO remercie Monsieur PILET de sa proposition qui est très pertinente. L'Université est également une richesse pour le territoire. Les soutiens des collectivités sont très importants.

La motion du Conseil d'administration de l'Université d'Angers est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.5 Budget initial 2022 : Projet Annuel de Performance (PAP) 2022

Monsieur BAUPIN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que le PAP a un lien direct avec le contrat quinquennal. Le contrat quinquennal prévoit un certain nombre d'indicateurs. Certains indicateurs sont communs à l'ensemble

des établissements d'une même vague. L'Université d'Angers est inscrite dans la vague B. D'autres indicateurs spécifiques ont été définis par l'établissement lui-même.

Un des indicateurs communs concerne la réussite en licence. Plusieurs méthodes de calcul se sont succédé. La 3^{ème} méthode communiquée a changé en cours de contrat. Au début du contrat, il était prévu de prendre en compte les étudiants inscrits dans un même établissement durant les 3 années. Il s'agissait ainsi de prendre une cohorte d'étudiants qui entrent en L1 et d'observer leur parcours en L2 puis en L3. Ce qui était intéressant était d'observer le taux de réussite de la licence en 3 ans.

Avec cette méthode de calcul, la réussite en licence en 3 ans s'élève entre 63 et 65% ces dernières années. Elle reste stable dans le temps et est bien au-dessus de la moyenne nationale. L'Université d'Angers obtient la première place nationale.

Un écart important est constaté entre les différents types de baccalauréats. La réussite des bacheliers professionnels et technologiques est en baisse. Cette réussite reste nettement supérieure à la moyenne nationale.

L'Université d'Angers est également bien au-dessus des moyennes nationales concernant la réussite des bacheliers généraux.

La part des bacheliers technologiques et professionnels reste faible dans l'établissement par rapport à la moyenne nationale. La moyenne nationale s'établit à 20%, l'Université d'Angers n'accueille que 10% de bacheliers technologiques et professionnels.

La valeur ajoutée de l'établissement est excellente à l'Université d'Angers.

Un écart important entre la réussite des hommes et des femmes est observé. Ce constat se retrouve au niveau national. La proportion d'hommes est relativement faible à l'Université d'Angers par rapport aux moyennes nationales. En conséquence, les chiffres de l'Université d'Angers sont une nouvelle fois tirés vers le haut.

Les nouveaux taux sont désormais calculés d'une façon très différente à ce qui était proposé jusqu'alors. La méthodologie utilisée par le Ministère depuis 3 ans consiste à s'intéresser aux néo bacheliers inscrits pour la première fois en L1 et qui n'ont jamais changé de discipline.

Le taux de réussite de l'Université d'Angers s'établit à 48,5%. L'Université d'Angers obtient la 3^{ème} place nationale dans ce classement. Elle est à 14 points au-dessus de la moyenne nationale. Ce chiffre est stable à l'Université alors qu'il a augmenté de manière sensible la dernière année au niveau national.

Une note du Ministère explique que cette augmentation au niveau national est liée aux dispositifs d'accompagnement mis en place récemment dans les établissements, notamment avec le « oui si ». Ces dispositifs d'accompagnement étaient proposés depuis plusieurs années à l'Université d'Angers.

La valeur ajoutée prend en compte le pourcentage de la population entre les étudiants et les étudiantes, le pourcentage de bacheliers qui ont eu leur baccalauréat à un certain âge et qui ont obtenu telle mention. Par rapport à cette population, le Ministère donne une indication de valeur ajoutée en estimant que le taux de réussite en 3 ans devrait être de 38,5%. L'Université d'Angers obtient un taux de 48,5%. En conséquence, sa valeur ajoutée est de plus de 10 points. Depuis un certain nombre d'années, l'Université d'Angers apparaît en première position en termes de valeur ajoutée.

Les chiffres sont très différents entre disciplines au niveau de la réussite en licence en 3 ans. Les chiffres sont légèrement en baisse pour la plupart des disciplines mais restent au-dessus de la moyenne nationale, quelle que soit la discipline.

L'objectif est de raisonner par cohorte. Il est important d'observer le taux de passage de la L1 à la L2. En prenant en compte la cohorte 2016 2017, il est constaté que la réussite en 3 ans ou en 4 ans est principalement conditionnée par ce passage de la L1 à la L2. Le taux est de 57,4%. Il est très élevé par rapport aux moyennes nationales. Le taux est de 49,9% pour une réussite sur les 3 années.

Un petit décrochage du taux de passage de la L1 en L2 est constaté pour la cohorte 2018-2019. Un secteur disciplinaire connaît une baisse significative. L'Université d'Angers se retrouve ainsi en 3ème position.

Le taux de passage de L1 en L2 pour l'année 2019-2020 et l'année 2020-2021 est plus important. La crise sanitaire peut en être l'une des raisons. L'augmentation est de 11 points, contre plus 8 points au niveau national.

Concernant l'IUT et ses 6 départements confondus, le taux de réussite se mesure en 2 ans et en 3 ans. L'Université d'Angers est classée en 2ème position tant sur le taux de réussite en 2 ans que sur celui en 3 ans.

Au niveau de la valeur ajoutée, l'Université d'Angers est classée en 2^{ème} position au niveau national avec une valeur ajoutée très positive de plus de 10 points. En tenant compte de la réussite en 3 ans, l'Université d'Angers est à la première place nationale.

Plus la mention du baccalauréat augmente et plus le taux de passage de L1 en L2 est important, quel que soit le baccalauréat obtenu.

Les origines sociales très favorisées ou favorisées réussissent bien mieux que les étudiants d'origine sociale plus modeste.

Concernant la poursuite d'études en master, 30% des étudiants de la L3 poursuivent en M1 à l'Université d'Angers. Ce chiffre est en baisse, en cohérence avec la mise en place de la sélection en M1. Il est également en recul de 5 points au niveau national.

La DPE a souhaité savoir ce qu'étaient devenus les autres étudiants de L3. Une enquête a été menée auprès de 1300 étudiants avec un taux de réponse de 38%. Sur 520 réponses, la poursuite d'études s'avère être très importante et s'ajoute donc aux 30% identifiés.

Il a été demandé à ces étudiants les raisons pour lesquelles ils n'ont pas souhaité poursuivre leur M1 à l'Université d'Angers. En grande majorité, ils ont répondu que la formation ou la filière qui les intéressait n'était pas proposée à l'Université d'Angers. D'autres étudiants ont souhaité changer d'environnement ou ont jugé que l'attractivité était plus importante dans d'autres universités.

Le taux de réussite en master tient compte de l'ancien indicateur. L'augmentation est très importante la dernière année, probablement en raison de la sélection en M1. L'augmentation est très significative à l'Université d'Angers pour l'ensemble des composantes. Les taux de réussite sont beaucoup plus homogènes entre les composantes que ce qui était constaté jusqu'alors. L'Université d'Angers se situait à la 43ème position au niveau national voici 2

ans. Le taux de passage est désormais de 80% et l'Université d'Angers se situe en 8ème position. La valeur ajoutée était négative. Elle est désormais positive de 4,5 points.

En tenant compte du nouveau calcul du Ministère, c'est-à-dire en considérant les étudiants inscrits en M1 qui n'ont pas changé de groupe disciplinaire, le taux de réussite en 2 ans est de 68,3%. Cela place l'Université d'Angers en 14ème position. Elle était 44ème précédemment. Elle est à 8,5 points au-dessus de la moyenne nationale.

En valeur ajoutée, l'Université a un taux de +8,8 alors que son taux était encore négatif voici 2 ans. L'Université est située à la 9ème place nationale.

L'ensemble des disciplines connaissent une progression. Toutes les sélections en master 1 n'ont pas été opérées au même moment, ce qui peut expliquer des écarts de chiffres. Dans chaque discipline, le taux de réussite en 2 ans est supérieur à la moyenne nationale.

La réussite en doctorat s'observe en tenant compte des doctorats obtenus en moins de 40 mois et ceux obtenus en moins de 52 mois. Cette réussite est très stable au fil des années. Elle s'élève à 42% pour les moins de 40 mois. La moyenne nationale est établie à 41%. Il n'est pas observé de baisse de cette réussite à l'Université d'Angers alors que cela aurait pu être le cas, eu égard au contexte actuel qui n'a pas permis aux doctorants de soutenir leur thèse dans les temps.

Sur les moins de 52 mois, le taux se maintient à hauteur de 76% alors que la moyenne nationale est de 75%.

La durée de thèse est différente entre les doctorants des disciplines SHS et les doctorants des « sciences dures ». Cela peut avoir des impacts importants sur les taux de réussite, à partir d'une population dont le nombre est peu élevé.

Concernant l'insertion professionnelle, il est demandé que soit mesuré le taux de participation des étudiants. L'Université d'Angers est au-dessus des moyennes nationales même s'il est de plus en plus difficile d'obtenir des réponses des étudiants inscrits, notamment en licence professionnelle.

Ce qui est important pour l'Université d'Angers est le taux d'insertion professionnelle des étudiants. En tenant compte des derniers chiffres communiqués par le Ministère, les diplômés de 2017 ont un taux de 92,8% d'insertion qui est légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Il est en légère progression tout comme l'indicateur national.

Concernant les diplômés de 2018, la DPE a pu terminer son enquête et a constaté une baisse significative de ce taux d'insertion. Une perte d'un point sur les masters et de 5 points sur les licences professionnelles sont observées. Le constat se retrouve au niveau national avec une baisse d'un point sur les diplômés 2018 en termes de taux d'insertion.

Certains secteurs disciplinaires accueillent des petites populations et les résultats ne sont pas significatifs.

Les taux d'emplois stables sont très hétérogènes en fonction des disciplines. Les salaires nets médians sont de 1700€ nets pour les disciplines des sciences humaines et sociales et peuvent aller jusqu'à 2050€ net en sciences, technologie et santé. En licence professionnelle, une progression du salaire est constatée. Les taux sont beaucoup plus homogènes en licence professionnelle, tout comme les salaires nets.

Monsieur BAUPIN explique que les emplois stables concernent les personnes en CDI, les fonctionnaires et les professions libérales.

Concernant l'évaluation des formations et des enseignements, il s'agit d'un autre indicateur suivi par le Ministère où il est demandé de maximiser les taux de participation. Des campagnes d'évaluation des formations sont menées tous les ans, à tous les niveaux. Il est de plus en plus difficile d'obtenir des taux de réponse élevés. 41% de réponses sont récoltées à l'Université d'Angers. Ce taux continue de baisser légèrement. Ces taux restent largement plus élevés que ceux observés au niveau national.

D'autres indicateurs spécifiques à l'établissement sont exposés.

Dans les indicateurs spécifiques, il est tenu compte de la part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française. Cet indicateur est proposé sur plusieurs années, de 2017 à 2019. Une augmentation importante est à remarquer. Cette augmentation est due à l'important travail de référencement qui est réalisé dans l'établissement ainsi qu'à la quantité et à la qualité de production des enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers.

Concernant le nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse, une baisse est constatée pour la 3^{ème} année consécutive. Le nombre de doctorants est en baisse depuis plusieurs années à l'Université d'Angers. Le constat est similaire au niveau national.

Le nombre de d'étudiants en formation initiale de nationalité étrangère est en légère hausse.

En termes de recrutement des enseignants-chercheurs, il est fait mention de 25% d'endorecrutement sur le recrutement total des maîtres de conférences de 2018 à 2020. Cela représente une hausse de +3,4 par rapport à 2017 – 2019.

Concernant les professeurs des universités, le taux est de 50% pour la période allant de 2018 à 2020. Il est en baisse depuis 3 ans

Concernant l'égalité femme-homme, 47,1 % de femmes ont le grade de maîtresses de conférences. Ce chiffre est en progression de 0,1 point. 25,2% de femmes sont professeures d'université en 2020, donc une hausse de 0,9 point.

La tendance est positive, mais elle reste très mesurée.

Monsieur BARILLÉ remercie la DPE pour le travail réalisé. Cela permet d'observer les points qui doivent être améliorés. Il demande s'il est possible d'affiner ces chiffres en essayant, par exemple, d'établir une cartographie des provenances des étudiants sur le territoire par rapport au critère de réussite.

Concernant les baccalauréats technologiques, il a observé une petite baisse du taux de réussite. Il se demande si une réponse peut être apportée.

Il peut être constaté une très grande hétérogénéité de niveaux au sein des bacheliers technologiques à l'IUT.

Monsieur BAUPIN répond que la plateforme de pilotage propose un certain nombre d'éléments concernant la provenance des étudiants. La DPE n'a pas établi de lien entre la provenance et la réussite. Monsieur BAUPIN note la demande.

Concernant les bacheliers technologiques, la DPE n'est pas en mesure d'apporter de réponse. Il prend note de cette deuxième demande.

Monsieur AKIN explique que les étudiants doivent désormais indiquer la catégorie socioprofessionnelle de leurs 2 parents au moment de leur inscription, plus uniquement celle du père. Il peut être intéressant de suivre ces données pour savoir si une démocratisation peut être observée, au-delà de la massification de l'enseignement supérieur.

Monsieur BAUPIN confirme les propos de Monsieur AKIN. Les études réalisées au niveau national tiennent très probablement compte de la situation des 2 parents et non plus uniquement de celle du père.

Madame REY remercie également les membres de la DPE pour la transmission de ces données. De nombreuses données détaillées sont également fournies sur PAP UA. Le travail sur les licences devra à l'avenir tenir compte des spécialités de terminale, voire de première, avec l'abandon des filières. Cela risque d'être plus complexe.

Monsieur BAUPIN confirme ces propos. Le comité licence master du mois de janvier devra redéfinir les critères en fonction de ces spécialités.

Monsieur LEMAIRE remercie également la DPE pour ces différents indicateurs. Il se demande si la difficulté du maintien des étudiants en master à l'Université d'Angers ne pourrait pas être un argument utilisé au sein des négociations avec le Ministère.

Monsieur ROBLÉDO répond que le travail concernant l'attractivité des masters fait partie des priorités politiques de l'établissement. L'Université accueille également d'autres étudiants provenant d'autres universités.

Il sera intéressant d'observer plus finement la motivation des étudiants formés à l'Université d'Angers à poursuivre leurs études ailleurs. Les moyens mobilisés doivent concerner les étudiants de l'Université d'Angers mais également les étudiants d'autres universités.

Monsieur LEMAIRE a noté que le taux d'insertion professionnelle était très positif après le master. Monsieur ROBLÉDO explique que les étudiants formés à l'Université, qui partent suivre leurs études ailleurs, réussissent tout aussi bien que les autres étudiants. Cela prouve que le taux de réussite en licence n'est pas dû à une notation trop généreuse des équipes pédagogiques. Le taux d'insertion est bon mais il n'est pas non plus tellement au-dessus de la moyenne nationale.

L'établissement est également en-deçà des niveaux médians de rémunération qui peuvent s'observer au niveau de la région grand-ouest concernant la sortie en master.

Madame RICHARD précise que le problème ne réside pas dans la collecte des données. Il semble en revanche difficile d'expliquer pourquoi une équipe pédagogique a pris telle ou telle décision en s'appuyant sur certaines de ces données. Ces décisions sont souvent prises sans avoir été écrites. Pour construire une vraie démarche qualité, il manque une documentation justifiant les décisions prises, qui sont souvent la résultante des conseils de perfectionnement.

Concernant les doctorants en cotutelle, Monsieur BARILLÉ demande quelle est la politique de l'Université. Il a compris qu'une demande serait formulée pour que les étudiants qui arrivent en cotutelle à l'Université d'Angers bénéficient d'une bourse de 2000€ par mois. Ce montant peut être très important pour certains pays.

Monsieur ROBLÉDO souhaite une activité importante sur les cotutelles. Cela correspond à un critère d'internationalisation de la recherche. Une cotutelle s'accompagne d'une convention et d'un partenariat. La thèse induit le développement structurel de la coopération et de la collaboration internationale. Il observe une diminution régulière des cotutelles. Cela n'est pas parce qu'un niveau d'allocation ou de bourse a été imposé. L'établissement ne souhaite pas accueillir des étudiants sans aucun financement associé, ni de la part de l'Université d'Angers ni du partenaire. Le chiffre de 2000€ mentionné lui semble très élevé.

Le projet annuel de performance 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, deux membres, dont l'un était porteur d'une procuration, sont partis en cours de séance.

Pour donner suite à une demande de précisions de Monsieur DANIEL, Monsieur ROBLÉDO répond que le vote demandé permet de valider le PAP, ce qui, d'une manière indirecte, valide également les résultats obtenus par les différentes composantes. Si les résultats constatés devaient être très négatifs, un vote contre signifierait que des actions devraient impérativement être entreprises.

3.6 Financements CVEC - Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique qu'un travail a été réalisé dans le cadre de la sous-commission CVEC au mois d'octobre, ce travail a été présenté en Commission vie de l'établissement voici 15 jours.

Il dresse un rappel des montants collectés les années antérieures (diapositive 58). Le scénario envisagé pour 2022 est volontairement prudent, puisque la CVEC est liée au nombre d'étudiants et que l'Université accueille pour l'instant moins d'étudiants que l'année précédente. Il est ainsi envisagé une collecte de 1,53 millions d'euros.

Une des difficultés est que les sommes de la CVEC sont perçues à deux moments de l'année. Le montant définitif n'est pas connu avant juillet de l'année N+1.

La répartition de la CVEC est construite depuis 2018 sur la base du maintien des budgets alloués au SUAPS et au SSU, qui correspondent à la compensation de la perte des frais d'inscription que les étudiants payaient avant la perception de la CVEC.

Dans une perspective de développement des services aux étudiants, différents emplois ont été consacrés à l'accompagnement de la vie étudiante, notamment dans le domaine de la santé. L'établissement envisage également le financement de grands projets comme cela a été le cas avec la parenthèse ou encore le parcours sportif.

Cette répartition a été construite après les retours des CPOM des services et des composantes, notamment sur le volet ressources humaines.

La ventilation 2022 devrait pour la dernière fois imputer 200 000€ sur le projet de réaménagement d'espace de la B.U. Ce projet est engagé depuis 3 ans et a fait l'objet de

multiples financements, en particulier du CROUS Pays de la Loire dans le cadre d'un appel à projets.

Le projet de budget tient compte des provisions qui vont être effectuées pour la refonte des sols du SUAPS, qui ont plus de 25 ans.

Dès que ces grands projets seront achevés, il sera possible de retrouver des marges de manœuvre pour l'utilisation de la CVEC en 2023, notamment pour permettre le financement du rez-de-chaussée de la résidence universitaire qui va être construite à Belle-Beille. L'objectif est de proposer un nouvel espace de services à destination des étudiants. Il ne semble pas pertinent de disposer de chambres au rez-de-chaussée sur ce bâtiment. Cela nécessitera un financement pluriannuel.

Les textes de la CVEC, issus du code de l'éducation précisent actuellement 2 éléments : 15% minimum doivent être consacrés à des actions de médecine préventive et 30% minimum à de l'accompagnement social (la dimension FSDIE est incluse dans cet accompagnement social).

C'est la première année où il a été difficile d'établir le budget. Les remontées ont été importantes, puisqu'elles se sont élevées à 1 947 000 euros. Il a fallu faire des choix pour dégager 400 000 euros d'économie. Les choix effectués ont consisté soit à réorienter des projets vers d'autres sources de financement, soit à les décaler dans le temps. La refonte du mur d'escalade du SUAPS relèvera par exemple du fonds de roulement de l'Université. Il a été envisagé d'amorcer un financement de la politique culturelle. L'une des volontés est de s'engager dans un projet de camion de culture itinérant pour toucher les étudiants directement sur les campus. Ce projet va s'inscrire dans le long terme. Il sera nécessaire d'obtenir des cofinancements dans le cadre de l'appel à projets CVEC-CROUS Pays de la Loire.

Les travaux de la BU ayant pris du retard, il a été décidé une baisse provisoire de l'imputation de ce projet avec un montant consacré à 100 000€ au lieu de 200 000€.

Ces modifications ont permis d'équilibrer le budget tout en conservant une stabilité des montants octroyés les années précédentes.

Côté masse salariale, la CVEC permet de financer presque 11 emplois équivalents temps plein pour un montant de 337 000€. Cela représente 22% du produit de la CVEC. Ces emplois n'intègrent pas l'emploi étudiant.

Une enveloppe plus importante a été consacrée cette année à de l'emploi étudiant au sein de l'Université, pour des services à destination de l'Université. Deux nouveaux postes ont été financés. Le premier poste concerne l'accompagnement du handicap étudiant, le second vise la coordination de la politique sociale étudiante.

La ventilation est effectuée autour de 5 grands axes, le sport (250 000 €), la santé (182 000 €), la culture (210 000€), la politique sociale (201 600 €) et la vie des campus (355 500 €).

Monsieur BORDET présente le détail de ces différentes ventilations (diapositives 64 à 68).

Concernant le financement des grands projets, Monsieur BARILLÉ rappelle que le parcours sportif accuse un retard important. Cela crée beaucoup de déceptions au sein de l'équipe du

SUAPS. L'équipe s'est réellement impliquée dans ce projet qui semble reporté d'année en année et participerait pourtant au bien être des étudiants.

Monsieur BORDET a conscience de cet état de fait. Ce projet dépasse le champ CVEC, il faut tenir compte de la charge de travail des différents services concernés. Les travaux devraient bientôt démarrer, mais il ne dispose pas de davantage de précisions sur le calendrier.

Madame RICHARD explique que lorsque de l'argent est mis en œuvre dans le cadre d'un projet, il est nécessaire de tenir compte du montant dédié à la gestion et à la mise en œuvre du projet. Ceux menés avec la CVEC sont de plus en plus ambitieux, ce qui nécessite des ressources humaines à positionner sur le budget CVEC.

Monsieur BORDET rappelle que les travaux du tramway ont aussi complexifié la mise en œuvre du parcours sportif.

Monsieur ROBLÉDO précise que ce projet est soutenu par la gouvernance. Il ajoute quelques éléments de contexte. Le cahier des charges a mis du temps à se stabiliser. L'Université n'est pas la seule interlocutrice sur ce projet et doit interagir avec la ville. Lorsque le financement a été conclu, avec un cahier des charges clairement défini, il a fallu programmer les travaux et s'intégrer dans le process des marchés, de la maîtrise d'ouvrage. Cela prend du temps. Si les travaux prévus dans le cadre du CPER n'étaient pas engagés, l'Université aurait perdu le financement dédié. Il était nécessaire de revoir les priorités. Le projet n'est pas abandonné mais il accuse en effet un retard important.

Monsieur AKIN estime que les financements de la CVEC sont opaques pour les étudiants, alors que ce sont eux qui financent. Avant de présenter le budget de l'année suivante, il serait intéressant de dresser le bilan de l'année passée. Cela aurait permis de voter en toute connaissance de cause les projets à venir.

Monsieur AKIN interroge la pertinence d'un financement étudiant de l'ensemble de ces projets. Il pointe notamment sur le réaménagement des sols au SUAPS car il n'est pas fréquenté que par les étudiants de l'Université d'Angers mais également par des groupes scolaires de lycées et de collèges.

Il serait intéressant de savoir, pour chaque projet, le pourcentage que prend la CVEC dans le budget global.

Concernant la transparence des financements, Monsieur BORDET rappelle que les statuts de la sous-commission CVEC ont été revus afin de pouvoir inclure 10 étudiants. Un étudiant par composante permet de faire la relation avec le terrain. S'ajoutent les représentants étudiants aux conseils centraux.

Depuis qu'elle a été mise en place, l'établissement n'a pas connu une seule année d'utilisation classique de la CVEC en raison de la crise sanitaire. La traçabilité est complexe à mettre en œuvre. Monsieur BORDET estime lui aussi que le bilan de l'année en cours devrait être présenté avant les perspectives de l'année N+1. Compte-tenu des spécificités de l'année antérieure et des nombreux réajustements opérés, il n'a pas été possible de finaliser à temps les comptes. Il estime que Madame MALLET, Monsieur VERON et lui-même font preuve de la plus grande transparence dans l'utilisation de la CVEC.

Concernant le réaménagement des sols du SUAPS, Monsieur ROBLÉDO rappelle que le sport n'est pas gratuit dans toutes les universités françaises. La CVEC est un impôt. L'impôt a vocation à financer des installations et des services collectifs. Lorsque la CVEC n'existait pas,

un étudiant payait pour s'inscrire à une activité sportive. Cette activité est désormais gratuite. Si la CVEC devait disparaître, l'établissement devrait faire des choix et proposer moins d'opérations. Lorsque des établissements externes utilisent le SUAPS, ils paient.

Concernant la légitimité de la dépense de la CVEC sur les sols du SUAPS, Monsieur VERON ajoute qu'un projet d'appel d'offres a été déposé au CROUS. La commission du CROUS régional a reconnu la légitimité de la dépense de rénovation de ces sols et va apporter une participation complémentaire. Le bénéfice reviendra principalement aux étudiants.

Concernant les pourcentages demandés au regard du budget général, Monsieur BORDET répond que cela entre dans la politique de suivi des indicateurs.

La programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

3-7 Augmentation du taux horaire des vacataires du SUAPS

Monsieur ROBLÉDO explique que la lettre d'orientation budgétaire approuvée par le Conseil d'administration du 14 novembre 2019 précisait le calendrier des augmentations du taux horaire des vacataires du SUAPS.

Cet engagement est mis en application par un vote du Conseil d'administration chaque année pour formaliser cette augmentation progressive.

Il est proposé d'achever le processus initié en 2019 visant à aligner le taux horaire des vacataires du SUAPS sur le taux applicable à l'ensemble des vacataires au 1^{er} septembre 2022 (soit 41,41 bruts de l'heure).

La proposition d'aligner le taux horaire sur les tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2022 (soit 41,41 bruts de l'heure) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Ordre de mission permanent du Président

Monsieur ROBLÉDO explique que cet ordre de mission, proposé au vote du Conseil d'administration, lui permet de se déplacer sans formuler une demande systématique à la Direction des affaires financières.

L'ordre de mission permanent du Président est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

4.2 Résultat de l'élection d'un représentant du personnel BIATSS à la Commission des statuts

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les élections se sont tenues du lundi 6 décembre 2021 9h au mardi 7 décembre 2021.

1 candidature a été déposée. Madame Fabienne HUBERT est élue représentante du personnel BIATSS à la Commission des statuts.

5. Recherche

5-1 Convention Objectifs et Moyens (COM) INRAE -UA -site d'Angers

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que dans le cadre du projet stratégique « INRAE 2030 », l'institut met au cœur de sa stratégie un lien de plus en plus structurant entre la recherche et la formation par un engagement renforcé dans les sites universitaires en France et par l'accélération des transitions agroécologiques et alimentaires, notamment par la mobilisation de mécanismes et processus déterminants la santé des plantes et des cultures

L'Université d'Angers est la deuxième université à signer cette COM, après Nice Sophia Antipolis. La signature est prévue le 12 janvier 2022.

Monsieur ROBLÉDO explique le contexte qui a présidé à la signature de cette convention d'objectif et de moyens (diapositive 76).

Angers est le 1er pôle de compétitivité à vocation mondiale sur le végétal spécialisé – Végépolys Valley.

Il s'agit d'un partenariat exemplaire et historique entre l'INRAE et UA, l'Institut agroalimentaire et les collectivités.

L'INRAE et l'Université d'Angers partagent l'ambition de faire du campus du végétal, avec leur partenaire académique privilégié, l'Institut Agro | Agrocampus Ouest tutelle de l'UMR IRHS, et les autres partenaires du site (GEVES, ANSES, Végépolys Valley et l'ESA), un site de référence au niveau européen sur la formation et la recherche en horticulture et semences.

L'unité principale sera l'IRHS. L'INRAE a identifié 2 fronts de sciences pour l'Université d'Angers :

Front de sciences 1 : Immunité végétale pour l'adaptation aux changements environnementaux et la durabilité de la protection des plantes horticoles et des semences.

Front de sciences 2 : Pilotage du microbiote pour améliorer la vigueur des plantes et leur protection.

L'objectif est de renforcer la politique de site en matière de recherche, de formation, d'innovation et d'ouverture à l'international. Les stratégies d'action porteront sur 5 axes (diapositive 80).

Madame CHEVASSUS-LOZZA rappelle que l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) est un organisme de recherche. Son schéma stratégique établi jusqu'en 2030 réaffirme fortement son implication dans les politiques de site.

Un travail est mené avec l'ensemble des 33 sites INRAE de France. L'objet est de définir une collaboration plus renforcée avec les partenaires de site, au-delà des moyens récurrents mis sur les unités. Cela permettra un travail sur un certain nombre de thématiques précises. Les moyens mis en place sont intégrés dans le CPER équipement / immobilier et se concrétisent aussi par l'engagement de l'INRAE sur la formation, notamment la graduate School et le graduate program envisagés par l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il a pu être reproché à l'Université d'Angers de ne pas avoir une politique partenariale plus proactive avec les organismes de recherche. Il peut parfois être complexe de signer ce type de convention avec les organismes de recherche. Les éléments sont clairs et fluides avec l'INRAE. Madame CHEVASSUS-LOZZA explique que la stratégie partagée depuis de nombreuses années par l'Université d'Angers et l'INRAE a permis de nourrir la collaboration et a favorisé la signature rapide de cette convention.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, deux membres sont partis en cours de séance. Un membre était porteur d'une procuration et a quitté la séance en laissant une procuration.

5-2 Don de matériel à l'INSERM

Monsieur ROBLÉDO explique que l'unité de recherche SOPAM, UMR Inserm, va fermer au 31 décembre 2021. Cette unité disposait d'un certain nombre d'équipements. Certains avaient été financés par des fonds de l'université, d'autres par des fonds Inserm, des appels à projets.

Les membres sortants ont souhaité récupérer du matériel. L'Unité faisait partie de la SFR ICAT. Monsieur ROBLÉDO invite Monsieur DELNESTE à apporter des précisions.

Monsieur DELNESTE explique que quand l'unité SOPAM a manifesté le souhait de quitter le site angevin, une demande a été formulée pour pouvoir emmener du matériel dans leur nouvelle installation à l'Université de Montpellier. À l'origine, les membres de la SFR ICAT ne souhaitaient pas le départ de ce matériel.

Il a été demandé un état des lieux de l'ensemble des matériels. Cette liste a été établie par le directeur de l'unité. Plusieurs réunions ont été organisées entre la direction de la SFR, la direction de l'unité, l'Université et l'INSERM pour déterminer ce qu'il était possible de laisser à disposition de l'équipe.

Les matériels sortants ne devaient pas affecter les équipes qui restent sur le site angevin. La DRIED, la délégation régionale de l'Inserm et la SFR ont arrêté une liste de matériels qui pouvaient être emportés. Les éléments qui appartenaient à l'Université et qui vont suivre le déménagement du SOPAM concernent un laboratoire de culture cellulaire avec tout un ensemble d'appareils. L'unité disposait de deux laboratoires de culture de cellules humaines. Un des laboratoires reste à Angers.

Un autre appareil a été obtenu récemment sur des fonds européens. Il était important pour l'équipe sortante de le récupérer afin de continuer leur projet. D'autres financements ont été gérés par l'Université, mais acquis sur des appels d'offres auprès de fondations. Concernant le 3ème appareil, un renouvellement a été opéré au niveau de la SFR santé.

L'ancien appareil est obsolète, il n'est plus couvert par une garantie et n'est pas réparable. Le nouvel appareil reste à Angers, l'ancien part à Montpellier.

En tenant compte de ces critères, il a été établi une liste des appareils qui pouvaient partir sur le site de Montpellier (diapositive 85).

Monsieur OGER demande combien de personnes sont concernées dans l'équipe par ce départ. Monsieur DELNESTE répond qu'un certain nombre de personnels restent à Angers. Ils sont soit affectés à la SFR ICAT soit, à leur demande, à des équipes présentes sur le site santé. Le départ à Montpellier concerne le directeur, le directeur adjoint et 2 étudiants postdoctoraux. Cela ne représente que 4 personnes sur une équipe d'une dizaine de personnels. La majorité de l'équipe reste à Angers.

Le don de matériel à l'INSERM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Vie de l'établissement

6-1 Annexes à la convention de sous-occupation du domaine public CASVL – UA

Monsieur AMIARD explique que les annexes font suite à la convention de sous occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui avait été adoptée dans le cadre du Conseil d'administration du 8 juillet 2021. Le site est dénommé « pôle mutualisé de Saumur ».

Il rappelle que le bâtiment correspondant a vocation à rassembler sur le même site les formations universitaires de l'UFR ESTHUA, les formations paramédicales [Institut de formation en soins infirmiers et Institut de formation d'aides-soignants (« IFSI-IFAS »)] dépendant du Centre Hospitalier de Saumur (près de 200 étudiants) et les formations de tailleurs de pierre dispensées par l'association des Compagnons du devoir, déjà présentes sur le territoire.

Les annexes contiennent un certain nombre d'éléments dont le règlement intérieur du site ou encore la liste des équipements numériques que l'Université d'Angers met à disposition du collectif. Il est également mentionné le plan de numérotation des salles, les coûts inhérents à la mise à disposition en tant que sous occupant du bâtiment. Ces coûts seront en partie restitués en vertu d'une convention entre l'ESTHUA et l'agglomération de Saumur.

Pour que la convention s'exécute correctement et de plein droit, les annexes correspondantes doivent être votées.

Les annexes sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

7. Enseignement et conventions

7-1 Trouver Mon Master

Madame MALLET rappelle que le Ministère a souhaité créer une plateforme nationale de candidature pour les masters 1, afin de permettre aux étudiants de bénéficier d'un calendrier commun à toutes les universités françaises. Ce modèle est inspiré de Parcoursup. Cette plateforme permettra une meilleure transparence sur le recrutement en master. Elle permettra d'avoir connaissance des attendus et des critères d'examen des vœux. Jusqu'à présent, les attendus pouvaient être indiqués sur les sites des universités mais les étudiants ignoraient quelles notes allaient être prises en compte pour le recrutement.

Elle précise que toutes les mentions ont en définitive obtenu un avis favorable du HCERES après leur visite du 2 décembre 2021. Avant cette visite, quelques mentions avaient fait l'objet d'un avis réservé ou défavorable.

Différents votes vont être proposés dans le cadre de cette nouvelle plateforme.

Monsieur AKIN estime que cette plateforme ne va pas permettre d'augmenter les capacités d'accueil. Elle ne correspond pas à la réforme attendue par les étudiants. Il s'agit d'une réforme de gestionnaires. Il existera désormais 2 plateformes, celle de campus France et celle de Trouver mon master. Actuellement, les étudiants ont un droit à la poursuite d'études qui n'est pas respecté depuis plusieurs années. L'université a par ailleurs fait l'objet de remontrances parce que des étudiants n'ont pas eu accès à des masters.

7.1 a Trouver Mon Master - Composition des commissions de recrutement

Madame MALLET explique que le cadrage de la composition des commissions de recrutement proposé par l'Université d'Angers est le suivant :

Les commissions de recrutement doivent être composées, *a minima*, de deux personnes, dont le responsable de mention (ou correspondant local en cas de coaccrédiation) ou le responsable de parcours.

Peuvent également faire partie de la commission de recrutement un ou des représentants des établissements extérieurs pour les formations coaccréditées et tout autre membre de l'équipe pédagogique.

Les compositions des commissions de recrutement sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et deux abstentions, 1 membre est parti en cours de séance

7.1 b Trouver Mon Master - Capacités d'accueil en M1

Madame MALLET rappelle que les capacités d'accueil sont votées tous les ans depuis que la sélection s'opère en M1.

Les capacités d'accueil des Masters sont légèrement supérieures à celles de l'année dernière. 19 places supplémentaires sont proposées.

Elle énumère les principales modifications.

L'ESTHUA n'ouvrira pas le parcours « mondes africains ». En conséquence, la composante proposera 35 places de moins que l'an dernier.

La Faculté de droit, économie, gestion offre 20 places supplémentaires en droit privé.

L'IAE proposera 20 places de moins en management et commerce international parce qu'un parcours est fermé. 10 places supplémentaires ont été ajoutées en marketing vente.

En informatique, une diminution de 5 places en M1 est observée. Le M2 offre un parcours pour lequel la composante ne veut pas proposer plus de 20 places pour des problèmes d'encadrement et de salles disponibles pour accueillir les étudiants.

Monsieur AKIN constate des baisses de capacité d'accueil en psychologie : psychopathologie clinique et psychanalytique puisque 70 places sont proposées et non plus 50 places. En mention arts lettres et civilisation, il est désormais proposé 45 places et non plus 60 places.

Madame MALLET explique qu'en Art, Lettres et Civilisation, la baisse s'explique par l'ouverture d'un M1 en métiers du livre et de l'édition. Les étudiants de la mention arts lettres et civilisation ne pouvaient intégrer cette discipline qu'en M2. Le M1 est ouvert avec 20 places proposées. 15 places sont en conséquence ôtées dans le parcours littératures, langues, patrimoines et civilisations.

Concernant la psychologie, elle explique que 2 chiffres sont mentionnés : 70 et 50. 2 capacités sont demandées dans le tableau, la capacité d'accueil globale et le nombre de places qui peuvent être proposées sur la plateforme aux néobacheliers. Cela signifie que le chiffre de 70 comprend les étudiants internationaux, les étudiants en formation professionnelle et les étudiants redoublants. La capacité d'accueil globale n'est pas modifiée, elle était déjà de 70 l'année antérieure.

Monsieur AKIN est surpris d'un différentiel si important. A sa connaissance, cette formation n'accueille pas d'étudiants en formation professionnelle, ni d'étudiants communautaires. Madame MALLET répond qu'il faut tenir compte des redoublants. Elle précise que dans cette mention, beaucoup d'étudiants n'ont pas trouvé de stage en raison de la crise sanitaire. Or, pour obtenir le titre de psychologue, il faut avoir réalisé un certain nombre d'heures de stage.

Madame MALLET explique qu'auparavant les étudiants inscrits sur liste d'attente pouvaient ne pas être appelés parce que les étudiants inscrits sur liste principale ne donnaient pas de réponses. Avec cette nouvelle plateforme, une fois que les étudiants auront indiqué qu'ils ne souhaitent pas s'inscrire à l'Université d'Angers, il sera possible d'appeler les étudiants sur liste d'attente sans attendre la rentrée. Les places seront libérées plus rapidement pour les autres étudiants.

Actuellement, certains étudiants ne savent pas dans quel master ils vont s'inscrire début septembre. Cela complique la situation des étudiants mais aussi des responsables de formation qui ne savent pas combien d'étudiants ils vont réellement accueillir.

Monsieur AKIN réitère ses propos : cette plateforme ne va pas résoudre le problème de la sélection et du droit à la poursuite d'études des étudiants.

Par ailleurs, il sera nécessaire de candidater dès le mois de mars. Cela signifie que les étudiants doivent trouver leur master entre janvier et février puis postuler le plus

rapidement possible. Ils n'auront que très peu de temps pour s'inscrire sur une plateforme qu'ils ne connaissent pas encore. Cela risque d'être très compliqué cette année. Différentes mobilisations d'étudiants sont en cours à ce sujet, concernant la sélection à l'université. Certains étudiants ont parfois plus de 14 de moyenne et ne sont pas pris en master. Le concernant, il votera contre les éléments inhérents à cette plateforme.

Concernant les capacités d'accueil, Madame MALLET répond que, si l'Université d'Angers disposait de davantage de moyens, elle pourrait sans doute permettre à davantage d'étudiants de poursuivre leurs études.

Cette plateforme permettra aux étudiants d'avoir une meilleure connaissance du dossier qu'ils doivent constituer. Ce n'est pas la plateforme qui fait la sélection mais les capacités d'accueil.

Madame REY est d'accord avec l'analyse de Madame MALLET. Il s'agit de 2 éléments distincts. Le nombre de places est conditionné par les capacités d'accueil. Elle estime que cette plateforme permettra une meilleure traçabilité pour les étudiants. Concernant la liste complémentaire, cela évitera aux responsables de formation d'appeler les étudiants au mois de septembre pour leur demander s'ils viennent réellement en master.

Elle reconnaît que le temps est court pour permettre une communication adaptée cette année universitaire. La concernant, elle prévoit des réunions de rentrée avec les L3 au mois de janvier. Les étudiants auront tout le mois de mars pour monter les dossiers et postuler. Les étudiants auront besoin d'être accompagnés par les équipes pédagogiques.

Les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 voix contre.

7.1 c Trouver Mon Master - Attendus locaux

Madame MALLET explique que ce sont les responsables de formation qui ont établi les critères. Ces attendus correspondent aux prérequis en connaissances et en compétences que doivent avoir les étudiants pour intégrer le master. Ces attendus n'étaient pas forcément indiqués avec la plateforme antérieure.

Les attendus locaux des Masters pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 voix contre.

7.1 d Trouver Mon Master - Critères d'examen des vœux

Madame MALLET explique que ces critères précisent les notes sur lesquelles vont s'appuyer les commissions d'examen des vœux.

Les critères d'examen des vœux des Masters pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 voix contre.

7-2 Création du CMI « Chimie – Lumomat » - Faculté de Sciences

Monsieur LERICHE présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*). Il rappelle que la faculté des Sciences propose actuellement 3 cursus master ingénierie (CMI). Il sera ajouté un 4ème CMI Chimie Lumomat à la rentrée 2022.

Une trentaine d'universités adhèrent au réseau nommé « figure ». Ce réseau propose des formations dans 18 domaines de formation, qui ne sont pas uniquement circonscrits au domaine scientifique. Cette formation est sélective, elle a pour objectif d'amener les étudiants vers l'excellence.

Cette formation est liée à la recherche et à l'international. Les étudiants vont devoir réaliser des stages dès la première année, formuler des projets en L2 et être en échange à l'international en L3 ou en master. Concernant la partie Lumomat, une grande partie des cours sera proposée en anglais.

Un volet important est consacré aux liens avec le monde socio-économique. Des liens importants sont entretenus avec les laboratoires de recherche publics mais également privés.

Le master Lumomat a ouvert en 2014. Il a pour objectif de former des chimistes dans le domaine des matériaux moléculaires et fonctionnels, avec une approche pluridisciplinaire. Le master était co-accrédité avec Nantes. Les cours étaient proposés à Nantes en M1 et à Angers en M2. Les étudiants pouvaient être inscrits soit à Nantes soit à Angers.

La formation a récemment reçu le label EUR, ce qui a permis de renforcer les liens très forts en chimie avec la recherche et l'innovation sur le grand ouest. Se sont rapprochés de ce projet les collègues de l'Université de Rennes, de l'école nationale supérieure de chimie de Rennes et du CNRS. Cette formation va en conséquence pouvoir se mettre en place également à Rennes à la rentrée 2022. Les cours seront toujours dispensés à Angers en M 2. Le M 2 est intégralement construit en anglais et offre une possibilité d'alternance.

Les collègues ont demandé une labellisation à la rentrée 2022, pour renforcer les liens aussi bien au niveau de la recherche que du monde des entreprises. L'objectif est d'accompagner encore mieux les étudiants vers une intégration dans les laboratoires ou en entreprise. La formation permet de renforcer le *continuum* entre la licence et le master.

Le budget est équilibré. Les CMI sont notamment financés par l'alternance (diapositive 98).

Il est demandé l'ouverture du CMI LUMOMAT en L1 et L3 (à partir du CMI Chimie Environnement). Des passerelles seront possibles entre les différents CMI. L'objectif est d'être attractif et de conserver les étudiants à l'Université d'Angers.

Le dossier est porté par Monsieur David CANEVET. Il a été très bien évalué par le réseau.

La création du CMI est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.3 Parcoursup

7.3 a Attendus locaux en L1 et But 1

Madame MALLET explique que des classements distincts seront opérés en LAS pour toutes les mentions, sauf Psychologie, Economie-gestion, Sciences, Tourisme. Cela est nouveau. Cette modification fait suite aux conférences de doyens et de discussion avec la DGESIP.

Pour les formations pour lesquelles les vœux de la Licence accès santé sont différenciés des vœux des licences classiques, il a été ajouté que les étudiants devront posséder une forte capacité de travail et d'organisation, une grande autonomie, et un fort intérêt pour les questions de santé, d'éthique et de société. Cela a été ajouté pour toutes les LAS indépendantes des licences classiques.

Les attendus locaux en L1 et BUT 1 dans le cadre de Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions.

7.3 b Parcoursup : Critères d'examen des vœux en L1 et BUT 1

Les critères d'examen des vœux en L1 et BUT 1 dans le cadre de Parcoursup sont approuvés.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions.

7.3 c Parcoursup : capacités d'accueil en L1 et BUT 1

Madame MALLET précise les principales modifications par rapport aux années antérieures.

En santé, PluriPASS va augmenter sa capacité d'accueil en proposant 850 places et non plus 800 places, en cohérence avec l'arrêté du 13 septembre 2021 (cf. point 7.4).

Un BUT supplémentaire sera également proposé à CHOLET, concernant la gestion administrative et commerciale des organisations (GACO).

Madame DELPECH note que certaines capacités d'accueil ont été baissées pour les licences accès santé, notamment en mathématiques-informatique. Madame MALLET explique que des étudiants sont restés sur liste d'attente l'an dernier. Ils avaient demandé mathématiques-informatique sans l'option santé et ils n'ont pas été inscrits à la formation. Les étudiants qui avaient formulé une demande par l'intermédiaire de la procédure complémentaire avaient pu s'inscrire mais ils ne souhaitaient pas suivre la licence accès santé, simplement le parcours classique de la licence mathématiques-informatique. En prenant trop d'étudiants en licence accès santé, les équipes ne permettent pas aux étudiants intéressés par la licence classique d'être admis. Elle ajoute que la capacité d'accueil globale de la licence n'a pas été diminuée.

Madame RICHARD indique qu'un comité de suivi de la réforme du premier cycle va se mettre en place. Elle note que les places en licences d'accès santé sont en train d'être baissées, alors qu'elles sont en augmentation pour Pluripass. Il conviendrait normalement de faire l'inverse. Elle constate une réelle difficulté pour accueillir les étudiants dans les filières informatiques et santé. Or il s'agit de domaines où le besoin en emploi est prégnant. Il conviendra d'envisager d'autres pistes pour pallier ces problèmes.

Les capacités d'accueil en L1 et BUT 1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour et 5 abstentions.

7.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2022

Madame MALLET rappelle que le Conseil d'administration du 17 juin 2021 a voté le nombre et la répartition des places en deuxième année des filières de santé. Le Ministère demande une augmentation du nombre de places.

L'arrêté du 13 septembre 2021 définit les objectifs nationaux pluriannuels du nombre d'étudiants qui doivent entrer en 2ème cycle, pour la période 2021-2025 : 1100 étudiants en Médecine, 450 en pharmacie, 155 en odontologie et 150 en Maïeutique. L'arrêté précise un seuil minimal de -5% et un seuil maximal de +5% de l'objectif.

Différents allers-retours ont été menés avec l'ARS. Les chiffres seront augmentés peu à peu au fil des 5 années pour correspondre aux objectifs du Ministère.

Madame MALLET précise le nombre et la répartition des places (diapositive 102). Concernant la filière maïeutique, la Région n'ayant pas communiqué de réponse, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de places. Madame MALLET rappelle que l'école de sage-femme est financée par la Région. La Région est le décideur.

Madame MALLET explique qu'une faculté d'odontologie va ouvrir à Tours. Cela permettra d'augmenter le nombre d'étudiants qui entrent dans cette filière.

Madame MALLET ajoute que ce sont les étudiants actuellement inscrits en Pluripass ou en LAS qui sont concernés par l'augmentation des places à la rentrée 2022.

Le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2022 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.5 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé : Septembre 2023

Madame MALLET présente le nombre et la répartition des places pour la rentrée de septembre 2023 (diapositive 106).

Elle explique que le vote doit être réalisé sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation.

Sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation, le nombre et la répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé pour septembre 2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

7.6 Création du CU Economie-gestion – Faculté de Droit, économie, gestion

Monsieur DANIEL explique que le certificat d'université est adossé à la licence d'économie gestion. La Faculté accueille tous les étudiants en première année de cette licence, quelle que soit l'appréciation qu'ils ont obtenue sur Parcoursup.

Après une première période de 6 semaines, les étudiants bénéficient d'évaluations et donc de premières notes. Les étudiants sont dès lors orientés vers le parcours standard de la licence ou vers un parcours progressif. Le certificat d'université correspond à la première année du parcours progressif. Ce parcours dure au moins 2 ans, avec l'obtention d'un diplôme d'université au terme de la deuxième année. La maquette correspondante sera proposée au vote des instances l'année prochaine. Ce D.U. correspondra à la 2ème année du parcours progressif.

Ce parcours progressif a 2 objectifs.

Le premier objectif est de permettre aux étudiants qui veulent réintégrer le parcours classique de bénéficier d'une première année en 2 ans.

Le 2ème objectif est de permettre aux étudiants qui souhaitent se maintenir dans le parcours progressif, plus professionnalisant que la licence classique, d'obtenir une licence professionnelle lors de la 3^{ème} année.

Ce parcours progressif correspond à une licence professionnelle en 3 ans. Il sera toujours possible, pour les étudiants qui le souhaitent, de réintégrer le parcours classique.

La Faculté de droit économie-gestion accueille une centaine d'étudiants dans le parcours de la L1 en 2 ans. Il s'agit majoritairement d'étudiants qui ont obtenu l'appréciation « oui si » sur Parcoursup. Le parcours accueille également des étudiants qui avaient obtenu un « oui » mais auxquels il a été conseillé d'intégrer un parcours progressif. Ce sont parfois les étudiants eux-mêmes qui ont choisi d'intégrer ce parcours progressif.

Certains étudiants qui avaient obtenu l'appréciation « oui si » ont au contraire souhaité rejoindre le parcours classique.

Madame CHÉDOTEL explique qu'elle prend connaissance du dossier. Elle n'en comprend pas les éléments. Elle se demande quels sont les parcours de L3 concernés par le certificat d'université, en quoi consistera la licence professionnelle, quel sera son objet.

Monsieur DANIEL répond que seule la L1 est concernée par le certificat d'université.

Madame CHÉDOTEL demande quels sont les projets derrière ce certificat d'université. Elle a par exemple contacté la responsable de la L3 management international qui n'est pas au courant de ce dossier alors qu'elle est mentionnée en tant que membre du comité de recrutement.

Madame CHÉDOTEL aurait souhaité une concertation avec l'IAE avant que le dossier ne soit présenté aux instances.

Monsieur DANIEL réitère ses propos : ce parcours progressif concerne la première année de la licence économie-gestion. Des passerelles existent ou existeront avec l'IAE, mais également avec l'IUT, l'ESTHUA, voire toutes les composantes de l'Université. Ce parcours progressif a été voté par le Conseil de la faculté de droit économie gestion. Monsieur DANIEL rappelle que la licence d'économie gestion est portée par la Faculté de droit économie gestion. La L3 management international est portée par l'IAE et ne sera pas affectée par ce parcours progressif.

L'année prochaine, la Faculté de droit économie-gestion envisage de construire la maquette du diplôme d'université qui constituera la 2ème année du parcours progressif. Cette maquette sera définie en concertation avec les responsables de licence professionnelle. Ce parcours progressif ne devrait pas permettre de candidater en licence 3 classique.

La Faculté de droit économie-gestion propose déjà plusieurs licences professionnelles. Certaines sont également proposées dans le domaine de l'économie et de la gestion à l'IUT. Il conviendra de réfléchir aux futures articulations dans cette perspective.

Monsieur DANIEL explique que les ECTS obtenus en première et en 2ème année de ce parcours progressif ne seront pas les mêmes que ceux obtenus dans le parcours standard. Pour pouvoir candidater à la L3 management international par exemple, il faudra avoir obtenu les 120 ECTS de la L3 parcours standard.

L'avis de l'ensemble des composantes qui pourraient, par la suite, être concernées par ce parcours progressif n'a pas été requis. La Faculté de droit économie gestion ne dispose pas non plus d'informations spécifiques concernant la L3 management international, qui fait pourtant partie de la mention économie-gestion portée par la Faculté de droit économie gestion.

Monsieur ROBLÉDO estime que le principe de construction de ce certificat est très intéressant.

Il invite les différents interlocuteurs concernés à communiquer et échanger.

Monsieur DANIEL répond qu'il a été contacté par le directeur de l'IUT pour évoquer les passerelles entre l'IUT et la licence d'économie gestion dans le cadre de la création des BUT. Une réunion va être programmée. Monsieur DANIEL avait également pour sa part sollicité toutes les composantes de l'Université, dont l'IAE, susceptibles d'être concernées par des passerelles.

Madame MALLET propose d'ôter le nom de la responsable de la L3 Management International du jury de recrutement si elle ne dispose pas d'informations. Monsieur DANIEL répond que la commission de recrutement comprend tous les enseignants qui sont intervenus lors de la première période, ce qui inclut la responsable de la L3 Management International.

La création du certificat d'université est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et deux voix contre.

Monsieur ROBLÉDO remercie les étudiants d'avoir participé aux différents conseils d'administration, depuis leur élection en janvier 2020. Il rappelle que les prochaines élections étudiantes seront organisées le 1^{er} février 2022 (*Note post-séance : les élections se sont finalement tenues à distance par voie électronique les 8 et 9 février 2022 en raison du contexte sanitaire*). Il invite les étudiants à encourager leurs pairs à voter.

Il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble des administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance à 19h30.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Signé

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

Signé

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services

Signé

ANNEXE : Diaporama de la séance du 16 décembre 2021

Conseil d'administration

16 décembre 2021

Ordre du jour :

1. Informations
2. Procès-verbaux du CA
3. Prospective et moyens
4. Affaires générales et statutaires
5. Recherche
6. Vie de l'établissement
7. Enseignement et conventions
8. Décisions prises par délégation du CA au Président
9. Questions diverses

1. Informations

1.1 Retour du PIA4 – Projet INTEGRAAL

1-1 PIA4 Excellences

Résultats de la vague 1:

- ✓ 15 projets retenus sur 35 (8/12 pour les établissements Idex-Isite ; 7/23 pour les autres) pour un montant total de 292 M€
- ✓ Le projet Integraal déposé par la COMUE UA-LMU non retenu
- ✓ Vague 2 : clôture le 1^{er} février 2022
- ✓ Montant encore mobilisable : 295 M€ pour les projets hors Idex/Isite

1-1 PIA4 Excellences

Synthèse évaluation projet Integraal:



- **Partenariats forts avec les partenaires socio- éco régionaux et les collectivités territoriales**
- **Une offre de formation pertinente et en adéquation avec les défis sociétaux**
- **De nombreux dispositifs d'attractivité (micromaster, hub...)**
- **Une gouvernance commune clairement décrite qui permet une bonne intégration à l'échelle de la COMUE**
- **Des ressources significatives pour co-financer le projet**



- **Choix des GS orienté sur les forces recherche mais non argumenté sur la nécessité du lien formation-recherche pour répondre aux futurs enjeux de formation pour relever les défis sociétaux**
- **Ne répond pas totalement aux attentes de l'AAP**
- **Manque de propositions innovantes et d'expérimentation en termes formation**

1-1 PIA4 Excellences

Domaines à améliorer:

- Mieux justifier le choix des GS
- Approfondir les perspectives d'évolution de la ComUE – proposer une vision globale (i.e. comment le projet INTEGRAAL s'intègre à moyen/long terme)
- Proposer des pistes plus originales/transformantes pour atteindre l'excellence
- Renforcer le rôle social – sociétal – culturel de l'Université / ComUE
- Renforcer la signature du site

2. Procès-verbaux

2.1 Procès-verbal du CA du jeudi 4 novembre 2021 – VOTE

2.2 Procès-verbal du CA du jeudi 25 novembre 2021 - VOTE

3. Prospective et moyens

3-1 Budget Rectificatif 2 2021 – VOTE

3.2 Budget initial 2022 – VOTE

3.3 Financements CVEC - Programmation 2022 des actions financées par le produit de la
CVEC – VOTE

3-4 Augmentation du taux horaire des vacataires du
SUAPS – VOTE

3-1 BUDGET RECTIFICATIF n°2 - 2021

*Approuvé en Commission du budget du 7
décembre 2021 à l'unanimité*

Éléments de contexte du Budget Rectificatif n°2 2021

- Prévision de masse salariale insuffisante au regard des paies effectives.
- Éléments de dépenses de personnels non intégrés dans le cadre du BR 1 2021 d'un montant de 500 k€
 - Régularisation d'indices des contractuels sur ressources propres avec effet rétroactif (+100 k€);
 - Sous-estimation des cotisations patronales des contractuels (+290 k€);
 - Régularisation d'heures complémentaires et vacations sur année universitaire passée (+110 k€).

TABLEAUX REGLEMENTAIRES soumis au vote du BR2 2021

- Tableau 1 des emplois 1: Pas de changement
- Tableau 2 des autorisations budgétaires : [Changement](#)
- Tableau 4 Equilibre Financier : [Changement](#)
- Tableau 6 Situation patrimoniale : [Changement](#)
- Tableau 9 des opérations pluriannuelles : Pas de changement

TABLEAU 2: AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Université d'Angers

date du CA

16 décembre 2021

Tableau 2 - Etablissement

Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n° 2 année 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses											Recettes					
	Budget initial 2021 (a)		BR 1 2021 (b)		BR 2 2021 (b)		Somme des BR 2021 (d) = (b) + (c)		TOTAL : dernier budget modifié 2021 (e) = (a) + (d)		Budget initial 2021 (d)	BR1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (dont reports budget résiduel) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	
Personnel	134 654 763	134 654 763	450 000	450 000	500 000	500 000	950 000	950 000	135 604 763	135 604 763	160 694 232	12 178 434	-	12 178 434	172 872 666	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	36 890 557	36 890 557	156 488	156 488	-	-	156 488	156 488	37 047 045	37 047 045	128 079 487	3 955 303	-	3 955 303	132 034 790	Subvention pour charges de service public
											3 304 576	6 273 040	-	6 273 040	9 577 616	Autres financements de l'Etat
											1 622 586	86 225	-	86 225	1 708 811	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	25 626 661	26 212 498	3 145 258	365 838	-	-	3 145 258	365 838	28 771 919	26 578 336	12 949 302	675 691	-	675 691	13 624 993	Autres financements publics
											14 738 281	1 188 175	-	1 188 175	15 926 456	Recettes propres
											2 838 456	- 232 021	-	- 232 021	2 606 435	Recettes fléchées **
											490 589	-	-	-	490 589	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	19 740 796	12 928 396	1 716 887	- 114 498	-	-	1 716 887	- 114 498	21 457 683	12 813 898	2 345 867	- 257 900	-	- 257 900	2 087 967	Autres financements publics fléchés
											2 000	25 879	-	25 879	27 879	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
TOTAL DES DÉPENSES	180 022 220	173 795 657	5 312 145	701 340	500 000	500 000	5 812 145	1 201 340	185 834 365	174 996 997	163 532 688	11 946 413	-	11 946 413	175 479 101	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		-		11 245 073		-		10 745 073		482 104	10 262 969	-	500 000	-	-	Solde budgétaire (déficit)

- Une variation des AE et CP de l'enveloppe Personnel : + 500 k€

- Régularisation d'indices des contractuelles sur ressources propres avec effet rétroactif (+100 k€);
- Sous-estimation des cotisations patronales des contractuelles (+290 k€);
- Régularisation d'heures complémentaires et vacations sur année universitaire passée (+110 k€).

Un solde budgétaire prévisionnel positif au 31.12.2021 de : + 482 k€

TABLEAU 4: EQUILIBRE FINANCIER

Université d'Angers date du CA 16 décembre 2021 Tableau 4 - Etablissement Équilibre financier - Budget rectificatif n° 2 année 2021						
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
Besoins (utilisation des financements)						
	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	2 095 932,85	10 262 969	-	500 000	-	-
dont solde budgétaire budget principal		10 262 969		500 000		10 262 969
dont solde budgétaire budget du SAIC						-
dont solde budgétaire FU						-
dont solde budgétaire BAI						-
dont solde budgétaire SIE						-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)		33 861	-	-	-	33 861
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c1)	1 215 942,78	311 200	-41 200		-41 200	270 000
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	455 467,23	900 000	200 000		200 000	1 100 000
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1=D2+b1+c1+e1)	3 767 342,86	11 508 030	158 800	500 000	158 800	1 403 861
Variation de trésorerie (II)			11 283 673		10 783 673	999 433
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)			755 851		755 851	-
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)			10 527 822		10 527 822	2 786 300
TOTAL DES BESOINS (1 + II)	3 767 342,86	11 508 030	11 442 473	500 000	10 942 473	2 403 294
Financements (couverture des besoins)						
	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (excédent) * (D1)	-	-	11 245 073	-	10 745 073	482 104
dont solde budgétaire budget principal	-	-	11 245 073	-	10 745 073	10 745 073
dont solde budgétaire budget du SAIC						-
dont solde budgétaire FU	27 995,63	-	-	-	-	-
dont solde budgétaire BAI						-
dont solde budgétaire SIE						-
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)		512 590	-	-	-	512 590
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)	1 303 817,05	311 200	-2 600		-2 600	308 600
Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)	575 740,52	900 000	200 000		200 000	1 100 000
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)	1 879 557,57	1 723 790	11 442 473	-	10 942 473	2 403 294
Variation de trésorerie (II)	1 887 785,29	8 784 240	-	500 000	-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)	881 547,68	2 542 718				1 786 867
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)	1 006 237,63	7 241 522		500 000	500 000	-
TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)	3 767 342,86	11 508 030	11 442 473	500 000	10 942 473	2 403 294

- La variation de trésorerie prévisionnelle s'établit à + **999 433 €** au 31.12.2021 à l'issue du BR 2 (**500 k€**).
 - Provient du solde budgétaire soit **482 104 €** (tableau 2) et résulte des variations d'opérations pour et sur comptes de tiers (TVA et AMI) et des opérations non budgétaires (pas de changement au BR 2 par rapport au BR 1).



TABLEAU 6: SITUATION PATRIMONIALE

Université d'Angers		Tableau 6 - Etablissement											
date du CA		Situation patrimoniale - Budget rectificatif n° 2 année 2021											
16 décembre 2021													
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT													
Compte de résultat prévisionnel													
CHARGES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (a)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (c) = (a) + (b)	PRODUITS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (d)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (f) = (d) + (e)
Personnel	129 308 226,65	133 004 763	345 513	352 178	697 691	133 702 454	Subventions de l'Etat	130 601 992,04	128 785 124	4 021 303	-	4 021 303	132 806 427
dont charges de pensions civiles*	36 581 440,52	36 890 557	156 488	-	156 488	37 047 045	Fiscalité affectée	1 557 345,22	1 660 226	62 525	-	62 525	1 722 751
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 481 777,21	37 265 166	221 325	147 822	369 147	37 634 313	Autres subventions	10 921 675,38	11 991 055	- 259 861	-	- 259 861	11 731 194
							Autres produits	18 611 276,86	23 462 850	502 726	-	502 726	23 965 576
TOTAL DES CHARGES (1)	162 790 003,86	170 269 929	566 838	500 000	1 066 838	171 336 767	TOTAL DES PRODUITS (2)	161 692 289,50	165 899 255	4 326 693	-	4 326 693	170 225 948
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) -	-	-	3 759 855	-	3 259 855	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 097 714,36	4 370 674	-	500 000	-	1 110 819
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 790 003,86	170 269 929	4 326 693	500 000	4 326 693	171 336 767	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	162 790 003,86	170 269 929	4 326 693	500 000	4 326 693	171 336 767
EMPLOIS	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (j)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (k)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (l) = (j) + (k)	RESSOURCES	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (m)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (n)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 (o) = (m) + (n)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 798 791	-	500 000	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 902 695,99	-	3 759 855	-	3 259 855	461 064
Investissements	7 233 335,29	12 928 396	- 114 498	-	- 114 498	12 813 898	Financement de l'actif par l'Etat	586 467,76	3 224 947	2 291 402	-	2 291 402	5 516 349
							Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 205 933,29	3 549 529	359 598	-	359 598	3 909 127
Remboursement des dettes financières	-	33 861	-	-	-	33 861	Autres ressources	19 050,00	463 632	-	-	-	463 632
							Augmentation des dettes financières	-	512 590	-	-	-	512 590
TOTAL DES EMPLOIS (5)	7 233 335,29	15 761 048	- 114 498	500 000	- 114 498	12 847 759	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 714 167,04	7 750 696	6 410 855	-	5 910 855	10 862 762
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (5) - (6)	-	-	6 525 353	-	6 025 353	-	Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) =	1 519 168,25	8 010 350	-	500 000	-	1 984 997

Impact des 500 k€ :

- Un résultat prévisionnel de **- 1 110 819 €** au lieu de 610 819 € au BR 1 2021
- Capacité d'Autofinancement Prévisionnelle : **+ 461 064 €** au lieu de 961 064 €
- Prélèvement sur Fonds de roulement Prévisionnel : **1 984 997 €** au lieu de 1 484 997 €



université
angers

TABLEAU 6: SITUATION PATRIMONIALE

	Compte financier 2020	Budget initial 2021 (q)	BR 1 2021	BR 2 2021	Somme des BR 2021 (yc nouveau BR) (r)	TOTAL : dernier budget modifié 2021 Variation (s) = (q) + (r) Niveau = (p) + (s)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 519 168,25	- 8 010 350	6 525 353	- 500 000	6 025 353	- 1 984 997
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	368 617,04	1 773 890	- 4 758 320	-	- 4 758 320	- 2 984 430
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 1 887 785,29	- 9 784 240	11 283 673	- 500 000	10 783 673	999 433
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	22 267 766,22	11 780 059	18 251 888	17 751 888	17 751 888	20 282 769
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 9 973 656,85	- 3 554 971	- 8 313 291	- 8 313 291	- 8 313 291	- 12 958 087
Niveau de la TRESORERIE	32 241 423,07	15 335 851	26 565 179	26 065 179	26 065 179	33 240 856

Au regard de la variation prévisionnelle du FdR (prélèvement) de -1 984 997 €,
Le niveau final **prévisionnel du fonds de roulement** s'élève à **20 282 769 €** correspondant à **45 jours** de charges décaissables.

Au regard de la variation prévisionnelle de la trésorerie (augmentation) de + 999 433 €,
Le niveau final et prévisionnel de trésorerie s'élève à **33 240 856 €** ce qui représente **74 jours** de dépenses.

Délibération Budget rectificatif n° 2 2021

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Article 1 :

- 1 953 dont 1 471 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 482 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 185 834 365 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 28 771 919 € fonctionnement
 - 21 457 683 € investissement
- 174 996 997 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 135 604 763 € personnel
 - 26 578 336 € fonctionnement
 - 12 813 898 € investissement
- 175 479 101 € de prévisions de recettes (RE)
- + 482 104 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

Article 2 :

- + 999 433 € de variation de trésorerie
- - 1 110 819 € de résultat patrimonial
- + 461 064 € de capacité d'autofinancement
- - 1 984 997 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la délibération.

POUR VOTE

3-2 BUDGET INITIAL 2022

*Approuvé en Commission du budget du 7 décembre 2021 à la
majorité (1 abstention)*

Modification de l'Architecture Budgétaire

PEDAGOGIE-ENSEIGNEMENT

Suppression de services opérationnels

- 913FC 901 : FC UFR DEG
- 913FC902 : FC UFR LLSH
- 913FC905 : FC IUT
- 913FC931: FC ESTHUA
- 913FC932 : FC POLYTECH
- 913FC933 : FC SCIENCES
- 913FC935 : FC SANTE
- 913FC937 : FC IAE

Création d'un service opérationnel

- 900304 : CAP Europe

1 Centre de Responsabilité renommé

- CRB/SO 913 : SCAFOP

RECHERCHE

3 Laboratoires supprimés

- 911EA29 : GEROM
- 911UMR17 : SOPAM
- 911UMR26 : LETG
- 9111000 : ED SML
- 91190 : ED EGAAL

3 Fusions de laboratoires

- 911UMR24 : CCINA Equipe 12 =>911UMR33 : CRCI²NA
- 911UMR25 : CCINA Equipe 7 => 911UMR33 : CRCI²NA
- 911UMR30 : CCINA Eq. Garcion 17 =>911UMR33 : CRCI²NA

4 Créations de laboratoires

- 911EE33 : BIODIVAG
- 911UMR32 : Rmes REGOS
- 911UMR33 : CRCI²NA
- 911201 : ED VAAME

4 Laboratoires renommés

- 911EA12 : IRF (Ex.GEIHP)
- 911EE32 : CLIPSY (EX.BEPSYLAB)
- 911UMR27 : LPG (Ex.LPG-BIAF)
- 911UMR31 : INCIT Atomyca (ex. CCINA Eq. 6 ATOMyca)

POUR
VOTE

ELABORATION DU BUDGET METHODOLOGIE

- S'inscrit dans le cadre de la lettre d'orientation budgétaire votée en CA du 04/11/21.
- Prise en compte: des éléments du dialogue de gestion lié au nouveau cycle de contrats pluriannuels d'objectifs et moyens(CPOM 2022-2024); de la pré-notification 2022 de la SCSP du 29/10/21; de l'état d'avancement des projets pluriannuels (CPER, plan de relance, RFI, marchés,...).

LES EMPLOIS (tableau 1)

			Emplois sous plafond Etat en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT			
Catégories d'emplois	Nature des emplois		BR 2021	BI 2022	BR 2021	BI 2022	BR 2021	BI 2022
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	733	739			733	739
		CDI	1	1	8	10	9	11
	Non permanents	CDD	204	202	147	162	351	364
S/total EC			938	942	155	172	1093	1114
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	501	499			501	499
		CDI	5	7	133	178	138	185
	Non permanents	CDD	27	25	194	174	221	199
S/total Biatss			533	531	327	352	860	883
Totaux			1471	1473	482	524	1953	1997

+2

+42

+44

+42

+44

Plafond global des emplois
voté par le CA **

+44

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat
1 579,0

+ 2 ETPT sur plafond Etat (créations de postes sur 4 mois)
+ 42 ETPT sur plafond propre: essentiellement créations liées à la CE2022 + ajustement contrats doctoraux

Tableau des autorisations budgétaires : LES RECETTES

Recettes		
Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2020)	Budget initial 2022 (d)	
Montants	Montants	
172 872 666,00	176 462 247	Recettes globalisées
132 034 790,00	132 701 870	Subvention pour charges de service public
9 577 616,00	8 553 464	Autres financements de l'Etat
1 708 811,00	2 049 638	Fiscalité affectée
13 624 993,00	18 317 876	Autres financements publics
15 926 456,00	14 839 399	Recettes propres
2 606 435,00	3 583 526	Recettes fléchées **
490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
2 087 967,00	3 092 937	Autres financements publics fléchés
27 879,00	-	Recettes propres fléchées
175 479 101,00	180 045 773	TOTAL DES RECETTES

+2,6%

Recettes fléchées : 3 583 526 € dont :

Projet ETOILE : 490 589 €
THELEME : 1 196 100 €
EUR-Lumomat : 585 333 €
RFI : 1 311 504 €

SCSP : **132 701 870 €** : conforme à la pré-
notification de septembre 2021

Autres financements de l'Etat : 8 553 464 €

- Plan de relance BU Belle-Beille : 4 740 000 k€
- Réhabilitation UFR Lettres : 3 225 000 €
- Projet EICCPER : 438 603 €
- Divers : 149 861 €

Fiscalité affectée : 2 049 638 €

CVEC 2022 : 1 516 105 €
Projets CROUS : 533 533 €

Autres financements publics: 18 317 876 €

Recherche : 10 347 213 €
Financement travaux Passerelle : 1 715 542 €
Projet RHTTD CPER 2021-2027 : 1 200 000 €
Pédagogie : 4 430 131 €

Recettes propres : 14 839 399 € dont :

Droits d'inscriptions base et spécifiques : 4 507 k€
Prestations de FC : 2 474 k€
Apprentissage : 3 195 k€
Recherche : 1 550 k€
Prestations de services : 1 705 k€

SCSP autres recettes prévisibles (pas notifiées et pas intégrées au BI)

600 000 € : Financement de la trajectoire financière (montant perçu en 2021) ;

Financement de projets demandés dans le cadre du DSG avec:

3 fiches hors RI :

- 1 - UA -Création d'un département Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (**175 000 €** de fonctionnement et d'investissement demandés pour un coût total du projet de 1 M €)
- 2 - UA - Mise en œuvre du schéma directeur du handicap (**180 000 €** de MS demandés pour un coût total du projet de 233 600 €)
- 3 - UA - Soutien à la mise en œuvre du plan de relance et du CPER dans des délais contraints (**190 000 €** de MS demandés pour un coût total du projet de 240 000 €)

3 fiches du périmètre RI :

- 1 - UA - Chaire Enjeu[x] : Soutien à la recherche et à l'innovation en enfance/jeunesse (**80 000 €** demandés en fonctionnement et MS pour un coût total du projet de **160 000 €**)
- 2 - UA - Matériaux hybrides et Organiques lumInescentS (MAORIS) (**200 000 €** demandés en investissement pour un coût total du projet de 305 500 €)
- 3 - UA - Science Ouverte : soutien aux recherche participatives (**80 000 €** demandés pour un coût total du projet de 100 000 €)
- Pour l'ouverture du GACO, un accompagnement à 3 000 € la place, est également demandé, soit un financement pour 56 étudiants en 2022 de **168 000 €**.
- Une enveloppe au titre du rattrapage des universités sous-dotées au titre duquel, **2 M€** ont été attribués en 2021

Au total, une estimation de 3,5 M€ de recettes nouvelles possibles

Tableau 2 des Autorisations et solde budgétaire : Budget consolidé

Dépenses					Recettes		
	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)		Budget initial 2022 (a)		Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2020)	Budget initial 2022 (d)	
	AE	CP	AE	CP	Montants	Montants	
Personnel	135 604 763	135 604 763	139 607 761	139 607 761	172 872 666,00	176 462 247	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>37 047 045</i>	<i>37 047 045</i>	-	-	132 034 790,00	132 701 870	Subvention pour charges de service public
					9 577 616,00	8 553 484	Autres financements de l'Etat
					1 708 811,00	2 049 638	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	28 771 919	26 578 336	28 783 192	29 382 836	13 624 993,00	18 317 876	Autres financements publics
					15 926 456,00	14 839 399	Recettes propres
Investissement	21 457 683	12 813 898	22 067 981	25 839 849	2 606 435,00	3 583 526	Recettes fléchées **
					490 589,00	490 589	Financements de l'Etat fléchés
					2 087 967,00	3 092 937	Autres financements publics fléchés
					27 879,00	-	Recettes propres fléchées
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-			
Personnel	-	-	-	-			
Fonctionnement	-	-	-	-			
Investissement	-	-	-	-			
TOTAL DES DÉPENSES	185 834 365	174 996 997	190 458 934	194 830 446	175 479 101,00	180 045 773	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		482 104,00		-		14 784 673	Solde budgétaire (déficit)

Dépenses de personnel AE et CP : 139 607 761 € :

+2,95 % / au BR 2021

- Impact d'emplois des contractuels
- Complément de rémunérations des personnels contractuels
- GVT
- LPR 2022

Dépenses de fonctionnement AE 28 783 k € et CP : 29 383 k€

Les AE : Stable / BR 2021

- + 500 k€ Composantes
- -3 000 k€ Services centraux
- + 1 471 k€ Recherche
- + 727 k€ RFI

Les CP : + 600 € par rapport aux AE

- +1 124 k€ : Solde des conventions RFI
- -525 k€ : Décalage entre les engagements et paiements

Dépenses d'investissement : AE 22 068 k€ et CP : 25 840 k€

Les AE Récurrents : 3 457 k€

Les AE Structurants : 18 611 k€

- 8 790 k€ : Opérations immobilières
- 2 880 k€ : SDN et projet RRTHD
- 5 030 k€ : Recherche CPER 2021-2027
- 1 911 k€ : Projets composantes

Les CP : 25 840 k€

Décalage entre les AE 2021 (marchés Plan de relance et paiement)

Solde budgétaire = -14 784 673 € (RE – CP)



université
angers

Equilibre Financier (tableau 4)

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (a)	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)	
Solde budgétaire (déficit) * (D2)	-	14 784 673	482 104,00	-	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
dont solde budgétaire budget principal		14 784 673	482 104,00	-	dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC					dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire FU					dont solde budgétaire FU
dont solde budgétaire BAI					dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire SIE					dont solde budgétaire SIE
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	33 861,00	50 759	512 590,00	431 090	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	270 000,00	1 507 600	308 600,00	1 507 600	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice) (c2)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	1 100 000,00	-	1 100 000,00	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	1 403 861,00	16 343 032	2 403 294,00	1 938 690	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (II)	999 433,00	-	-	14 404 342	Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)			1 786 867,00	2 508 681	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)	2 786 300,00			11 895 661	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	2 403 294,00	16 343 032	2 403 294,00	16 343 032	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

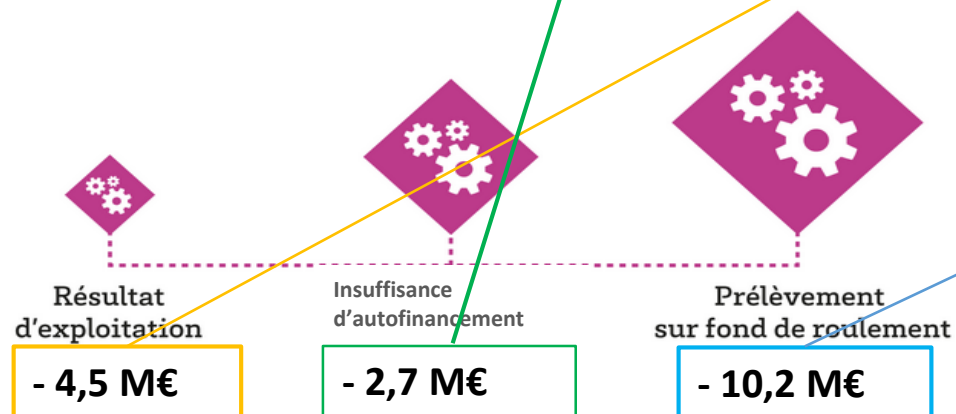
Solde budgétaire
issue du tableau 2

Impact sur la trésorerie des
opérations non budgétaires
Emprunt
TVA
Aide à la mobilité

Variation
prévisionnel de
la trésorerie

SITUATION PATRIMONIALE(tableau 6)

CHARGES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (a)	PRODUITS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (d)
Personnel	133 702 454,00	137 783 162	Subventions de l'Etat	132 806 427,00	133 438 530
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	37 047 045,00	-	Fiscalité affectée	1 722 751,00	1 970 798
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	37 634 313,00	40 140 103	Autres subventions	11 731 194,00	14 229 980
TOTAL DES CHARGES (1)	171 336 767,00	177 923 265	Autres produits	23 965 576,00	23 782 932
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	TOTAL DES PRODUITS (2)	170 225 948,00	173 422 240
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	171 336 767,00	177 923 265	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 110 819,00	4 501 025
			TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	171 336 767,00	177 923 265
EMPLOIS	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (j)	RESSOURCES	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (m)
Insuffisance d'autofinancement*	-	2 729 142	Capacité d'autofinancement*	461 064,00	-
Investissements	12 813 898,00	25 789 090	Financement de l'actif par l'Etat	5 516 349,00	9 798 704
Remboursement des dettes financières	33 861,00	50 759	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 909 127,00	8 177 926
TOTAL DES EMPLOIS (5)	12 847 759,00	28 568 991	Autres ressources	463 632,00	-
Augmentation du FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	Augmentation des dettes financières	512 590,00	431 090
			TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 862 762,00	18 407 720
			Diminution du FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 984 997,00	10 161 271



SITUATION PATRIMONIALE(tableau 6)

	Montant du dernier budget rectificatif 2021 (BR 2021)	Budget initial 2022 (q)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 1 984 997,00	- 10 161 271
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 2 984 430,00	4 243 071
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	999 433,00	- 14 404 342
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 282 769,22	10 121 498
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 12 958 086,85	- 8 715 016
Niveau de la TRESORERIE	33 240 856,07	18 836 514

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Charges décaissables

Nombre de jours comptable annuel

Charges décaissables par jour

Nombre de jours de FdR

Nombre de jours de trésorerie

BR 2021

BI 2022

161 934 099

168 220 597

360

360

449 817

467 279

45

22

74

40

Au regard de la variation prévisionnelle du FdR (prélèvement) de -10 161 271 €,
Le niveau final **prévisionnel du fonds de roulement** s'élève à 10 121 498 € correspondant à 22 jours de charges décaissables.

Au regard de la variation prévisionnelle de la trésorerie (augmentation) de -14 404 342 €,
Le niveau final et prévisionnel de trésorerie s'élève à 18 836 514 € ce qui représente 40 jours de dépenses.

Ces ratios sont calculés à partir du BR 2021



université
angers

ANALYSE DE LA SOUTENABILITE AU 31/12/2022

- Poids de la SCSP sur l'ensemble des recettes encaissables: 80,17% (81,31% au dernier BR 2021).
- Poids relatif des dépenses de personnel sur le montant total de dépenses décaissables (hors investissement): 81,9% (82,5% au dernier BR 2021).

OPERATIONS PLURIANNUELLES DEPENSES (tableau 9)

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Restes	
		AE consommées les années antérieures à 2021 Comptes financiers $\leq 2020 + BR 2021$	AE nouvelles ouvertes en 2022 = BI 2022	CP consommés les années antérieures à 2021 Comptes financiers $\leq 2020 + BR 2021$	CP nouveaux ouverts en 2022 = BI 2022	Restes à engager en fin d'année 2022 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2022 (CP)
	(1)	(3)	(5)	(8)	(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total Programmes Pluriannuels d'Investissement	38 652 973	30 701 162	6 580 209	18 552 218	11 726 956	1 371 602	7 002 197
Total contrats de recherche non fléchés	32 725 107	16 453 416	10 044 435	15 984 735	10 044 435	6 227 255	468 682
Total des contrats de recherche fléchés	24 132 323	17 136 955	2 447 603	16 008 591	3 575 967	4 547 766	0
TOTAL Contrats de recherche	56 857 430	33 590 372	12 492 038	31 993 325	13 620 402	10 775 021	468 682
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement fléchés	18 200 543	5 281 719	2 516 240	4 736 000	2 516 240	10 402 584	545 719
Total	113 710 947	69 573 253	21 588 487	55 281 543	27 863 598	22 549 207	8 016 599



Montant total des opérations :

- Immobiliers représente 34%
- Contrats de Recherche : 29%
- Contrats de recherche fléchés : 21%
- (RFI + EUR-Lumomat)
- Contrats d'enseignement fléchés : 16%
- (THELEME et ETOILE)



91,1 M€ d'AE dont
21,5 d'AE prévu en
2022



83,1 M€ de CP dont
27,9 M€ d'e CP
prévu en 2022



Reste à payer :
30,6 M€

OPERATIONS PLURIANNUELLES RECETTES (tableau 9)

B - Prévisions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements des années antérieures à 2021 Comptes financiers ≤ 2020 + BR 2021	Encaissement prévus en 2022 = BI 2022	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Total programmes pluriannuels d'investissement	38 652 973	6 266 645	32 386 328	21 083 890	11 005 311	297 127
Total contrats de recherche non fléchés	32 725 107	565 507	32 159 599	14 413 400	10 982 916	6 763 284
Total des contrats de recherche fléchés	24 132 323	2 245 593	21 886 731	13 012 943	1 896 837	6 976 951
total contrats de recherche	56 857 430	2 811 100	54 046 330	27 426 343	12 879 753	13 740 235
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
Total contrats d'enseignement fléchés	18 200 543	-	18 200 543	5 770 230	1 686 689	10 743 624
Total	113 710 947	9 077 745	104 633 202	54 280 463	25 571 753	24 780 986



Montant total des opérations :

- Immobiliers représente 34%
- Contrats de Recherche : 29%
- Contrats de recherche fléchés : 21%
- (RFI + EUR-Lumomat)
- Contrats d'enseignement fléchés : 16%
- (THELEME et ETOILE)



AUTO FINANCEMENT TOTAL OPERATIONS

=
Prélèvement sur
Trésorerie
Fait
Prévu ou à venir



FINANCEMENT TOTAL OPERATIONS



ENCAISSEMENT



RESTE A ENCAISSER

Délibération Budget initial 2022

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Article 1 :

- 1 997 dont 1 473 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 524 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 190 458 934 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - 139 607 761 € personnel
 - 28 783 192 € fonctionnement
 - 22 067 981 € investissement
- 194 830 446 € de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - 139 607 761 € personnel
 - 29 382 836 € fonctionnement
 - 25 839 849 € investissement
- 180 045 773 € de prévisions de recettes (RE)
- - 14 784 673 € de solde budgétaire

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

Article 2 :

- - 14 404 342 € de variation de trésorerie
- - 4 501 025 € de résultat patrimonial
- - 2 729 142 € de capacité d'autofinancement
- - 10 161 271 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

POUR VOTE

Projet Annuel de Performance

2022

Indicateurs communs : la réussite en Licence

Taux de réussite en L en 3 ans 2018-2019 calculé par l'UA (méthode 3)

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2019

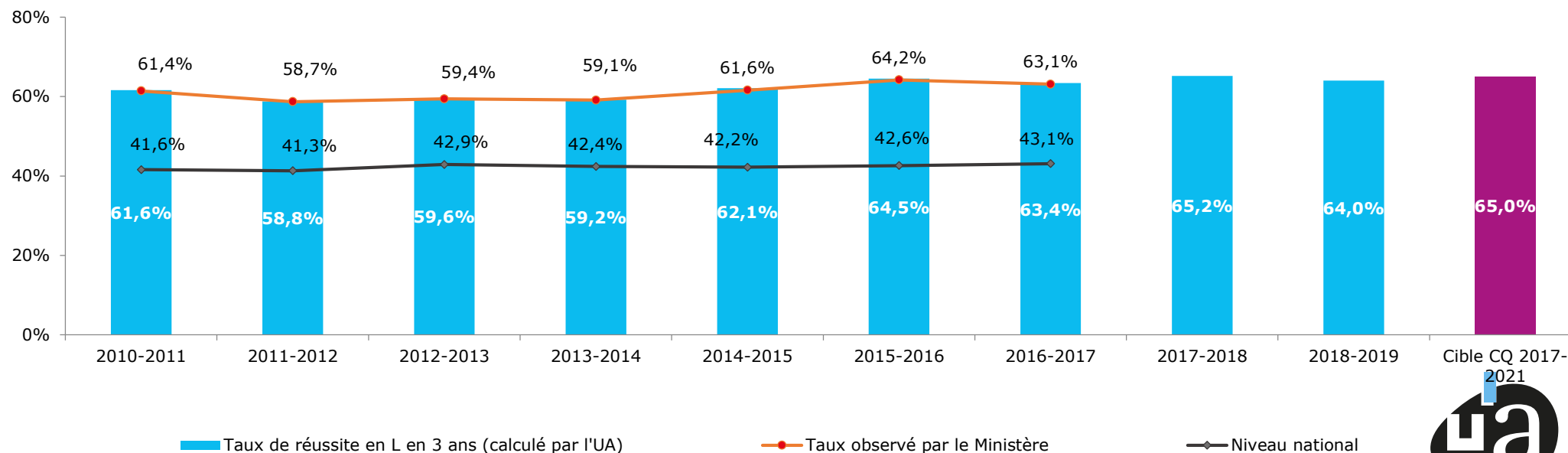
Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 3 années

UA
64,0%

Taux de réussite en Licence en 3 ans des primo-entrants

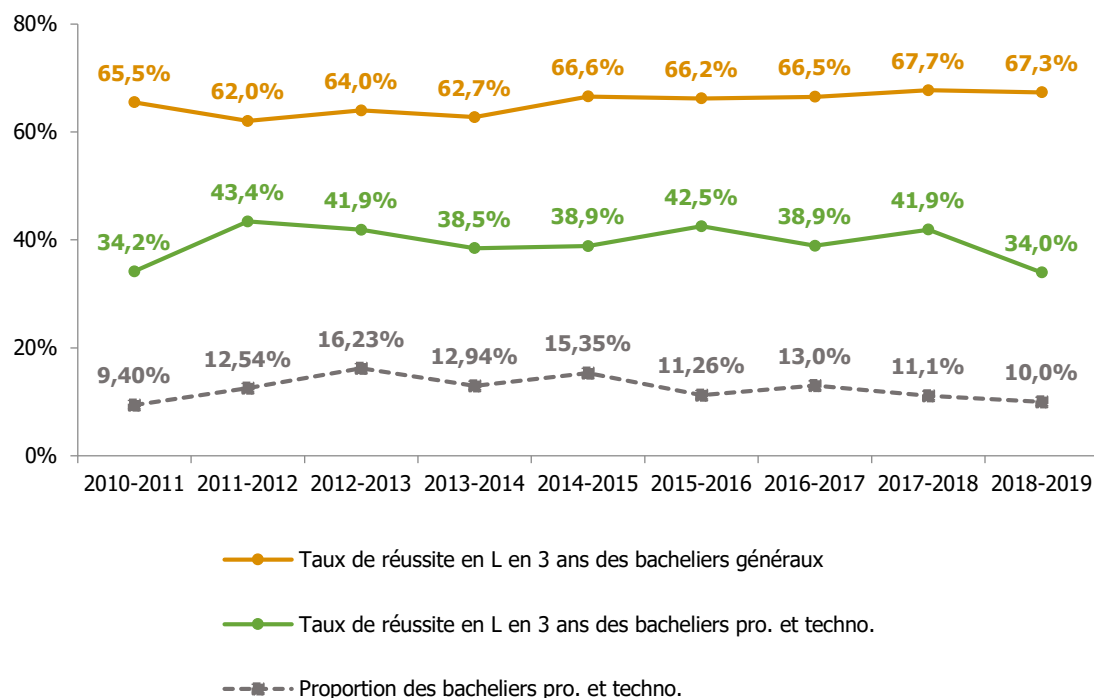


Chiffres calculés par l'UA

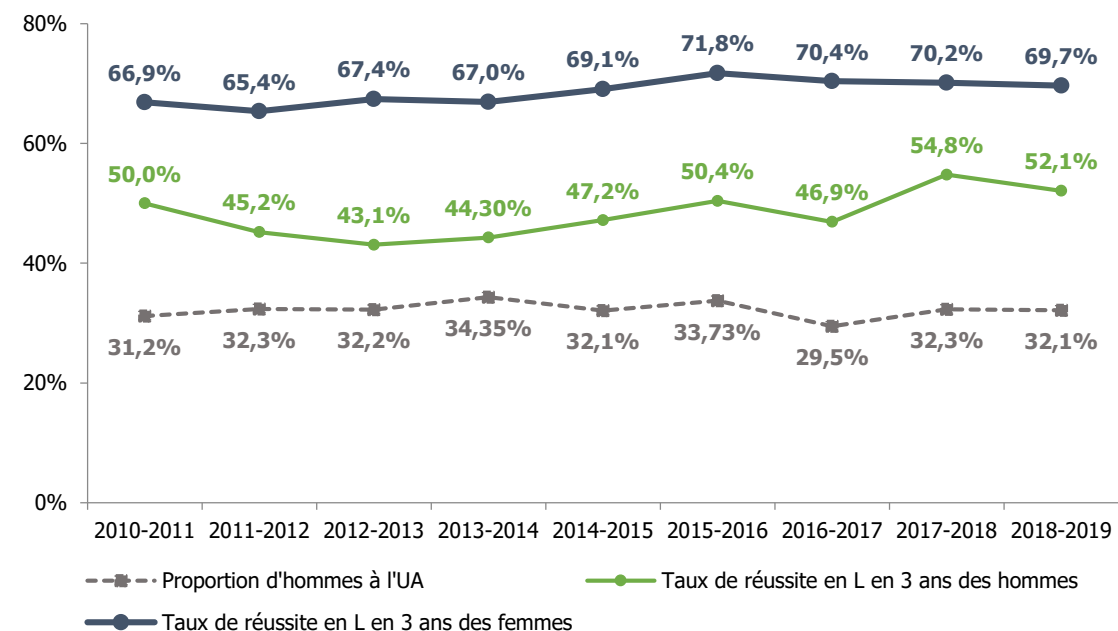
Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2019

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Taux de réussite en L en 3 ans par type de bac



Taux de réussite en L en 3 ans par genre



Chiffres calculés par l'UA

Statistiques nationales de réussite en DUT/Licence et outil interne

Taux de réussite en L en 3 ans ou 4 ans (nouvelle méthodologie MESRI)

Taux de réussite en DUT en 2 ans ou 3 ans (nouvelle méthodologie MESRI)

Outil devenir des néobacheliers

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2020

Note flash du Ministère parue le 24 novembre 2021 => nouvelle méthodologie !

Néobacheliers inscrits pour la 1^{ère} fois en L1 à l'UA en 2017-2018 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.

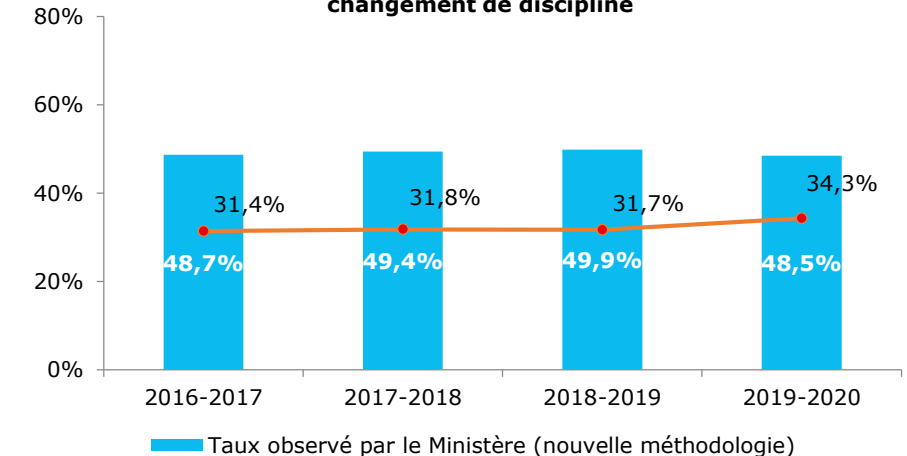
UA
48,5%

- **UA 3^{ème} place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +14,2 points par rapport à la moyenne nationale (34,3%)

Valeur ajoutée
+ 10

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 3^{ème} place nationale** sur la valeur ajoutée

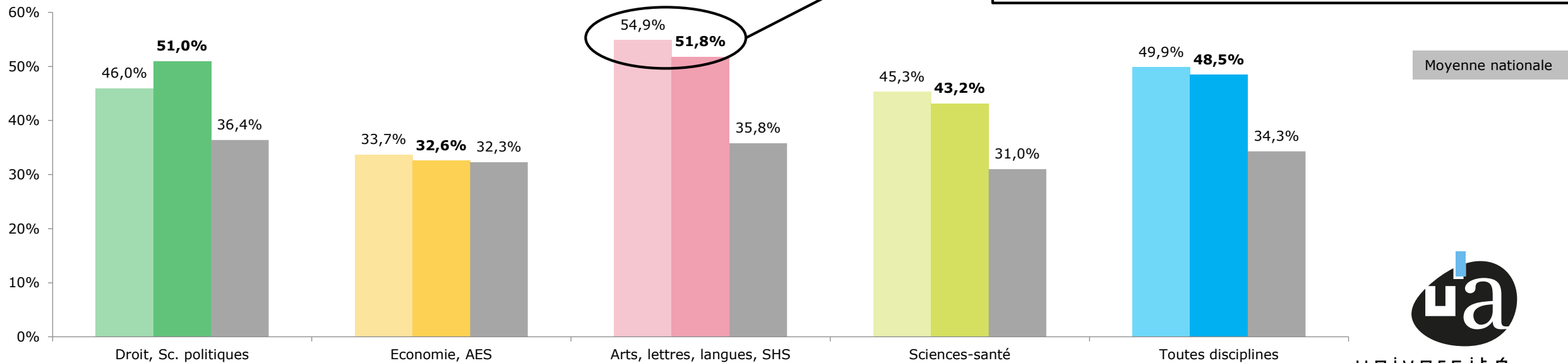
Taux de réussite en Licence en 3 ans néobacheliers sans changement de discipline



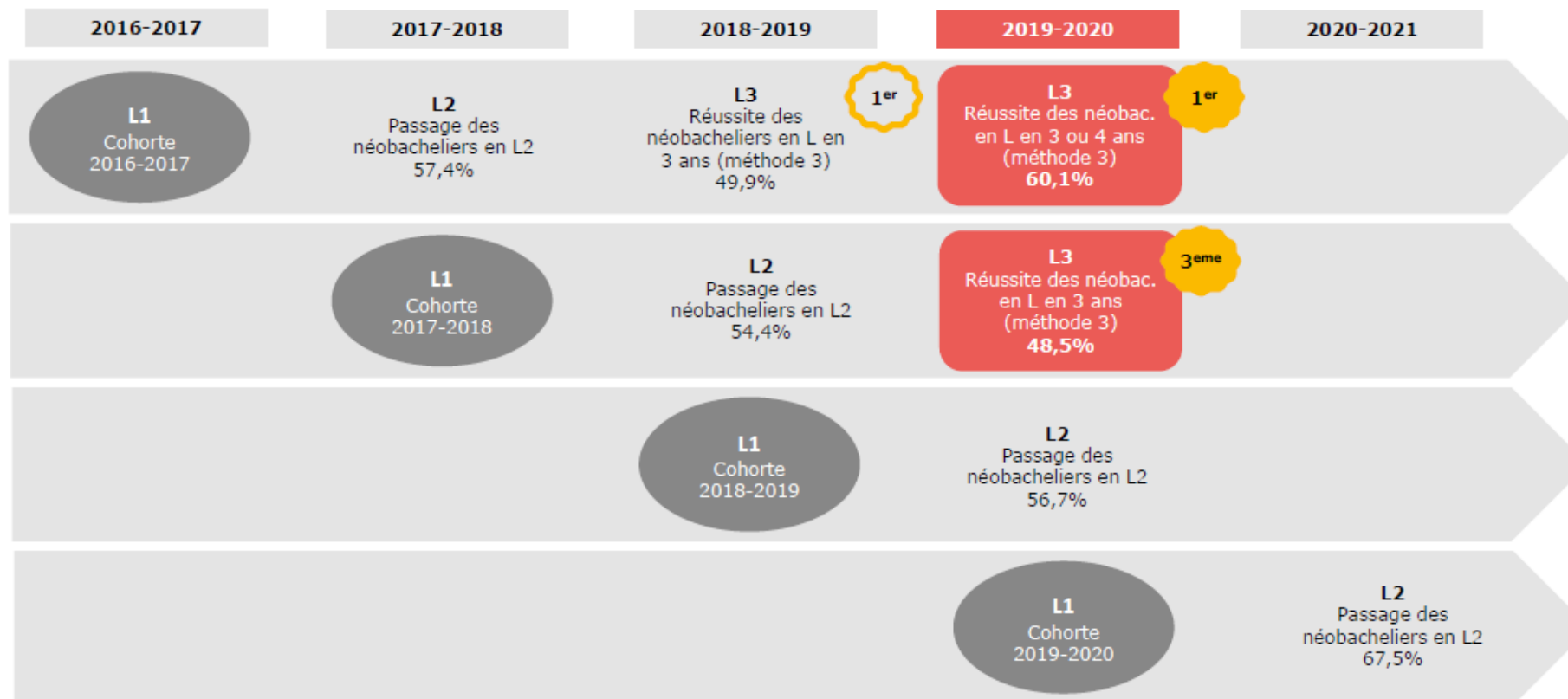
Chiffres calculés par le Ministère, l'UA est en attente des données pour le calcul en interne

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2020

Néobacheliers inscrits pour la 1^{ère} fois en L1 à l'UA n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.



Taux de réussite en Licence en 3 ou 4 ans des diplômés 2019 et 2020

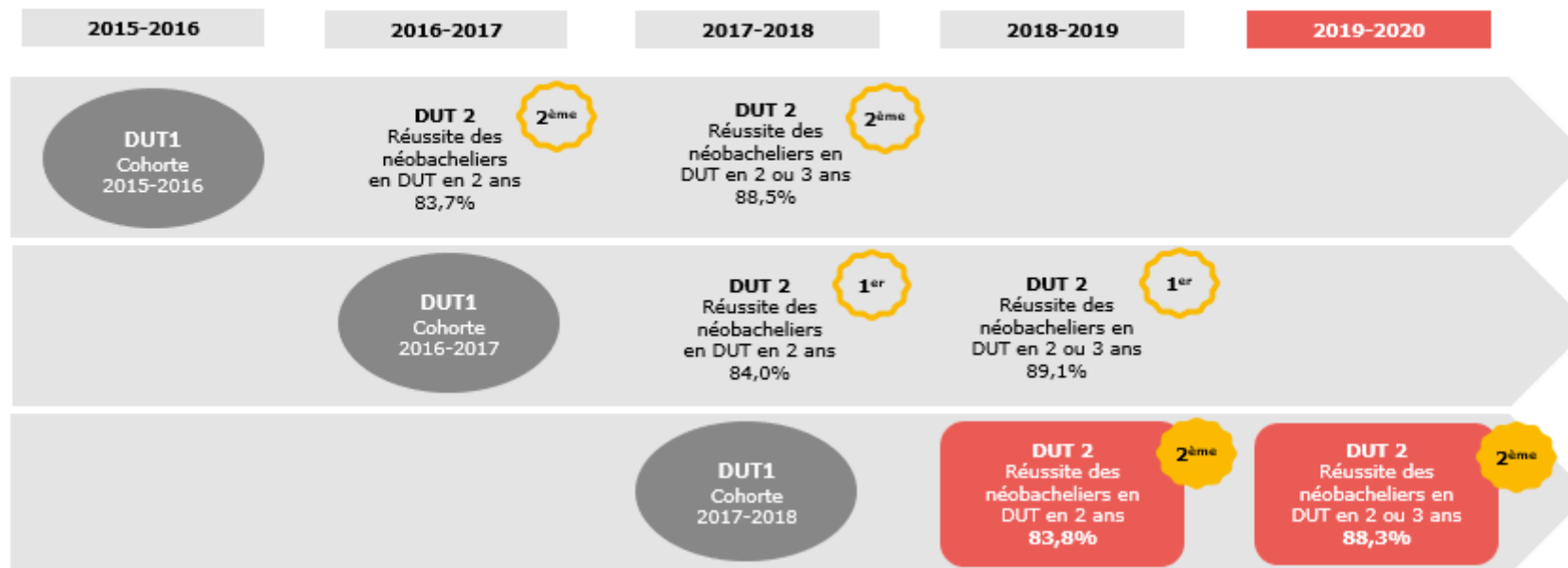


Observations :

Baisse de la réussite en licence en 3 ans en 2019-2020.

Hausse du taux de passage de L1 en L2 dès 2019-2020.

Taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans des diplômés 2019 et 2020



Observations :

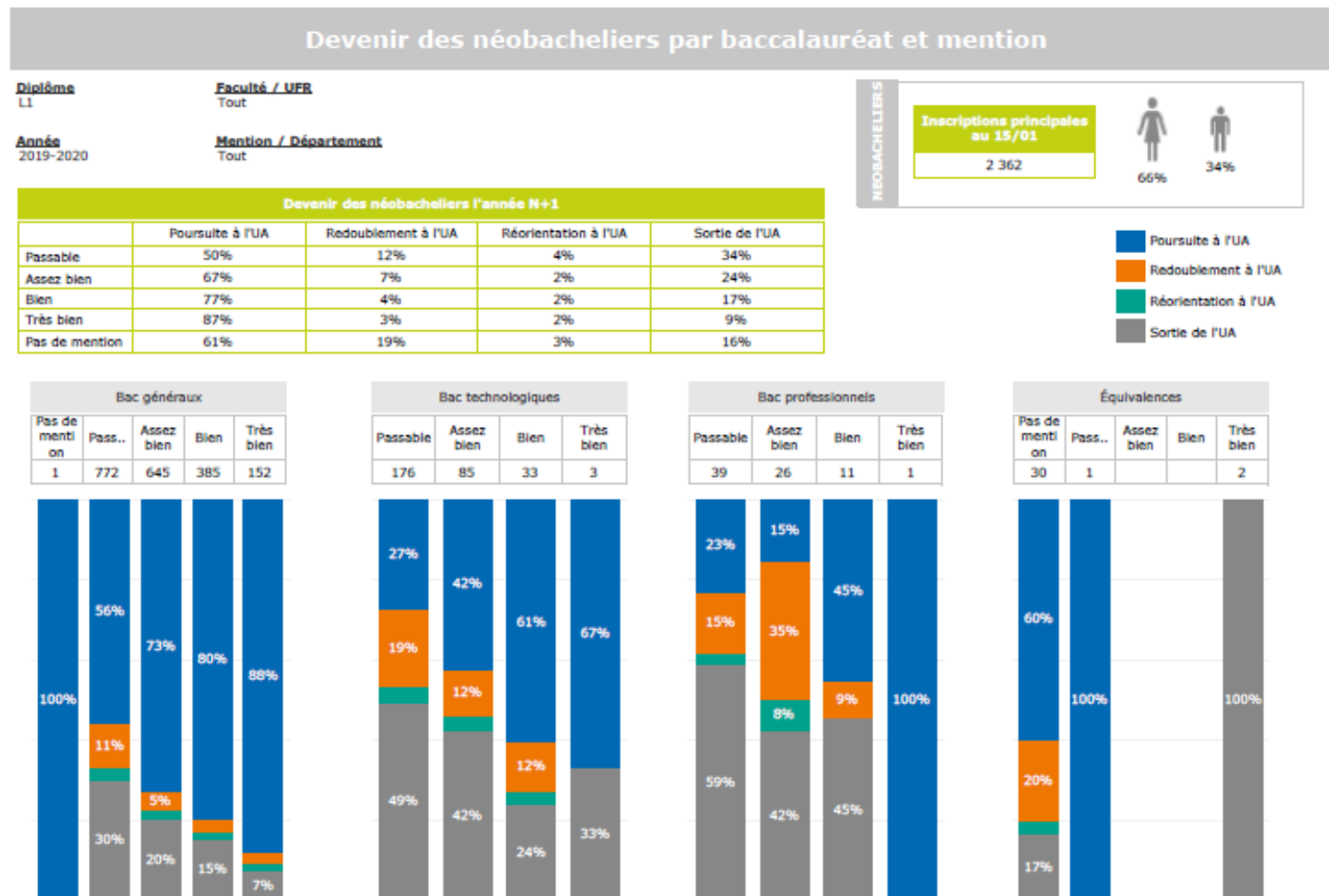
Légère baisse de la réussite en
2 ou 3 ans en 2019-2020.

Taux de passage outil dynamique : devenir des néobacheliers

L'outil devenir des néobacheliers présente le taux de passage, de réorientation, de redoublement et de sortie de l'UA, des L1, DUT1 et CP1.

Par type de baccalauréat, par mention au bac, par genre, par lycée d'origine du Maine-et-Loire...

Disponible sur PAP UA



La poursuite d'étude en Master

Taux de passage de L3 en M1 à l'UA

Devenir en 2019-2020 des étudiants sortants de L3 inscrits à l'UA en 2018-2019

Taux de passage de L3 en M1 à l'UA

L'outil suivi de cohorte présente le taux de passage, de réorientation, de redoublement et de sortie de l'UA.

Disponible sur PAP UA

En moyenne 30% des étudiants de L3 poursuivent dans un M1 à l'UA :

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
en M1	30,0%	31,1%	29,9%	29,4%
autres diplômes	0,0%	0,2%	0,5%	1,4%



LICENCE

Faculté / UFR

(Tout) ▼

Mention

(Tout) ▼



Suivi de cohortes

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
L1					
Effectifs (Inscriptions principales au 15/01)	3 303	3 317	3 476	3 697	3 904
Taux d'abandon	10,2%	9,6%	10,2%	5,1%	10,9%
Poursuite à l'UA	1 711	1 667	1 690	1 949	2 499
Redoublement à l'UA	453	423	497	552	307
Réorientation à l'UA	103	111	97	95	94
Sortie de l'UA	1 036	1 116	1 192	1 101	1 004
L2					
Effectifs (Inscriptions principales au 15/01)	2 034	2 358	2 305	2 360	2 671
Réussite aux examens (diplôme intermédiaire)	71,6%	74,4%	61,5%	76,8%	69,0%
Poursuite à l'UA	1 532	1 843	1 665	1 750	2 177
Redoublement à l'UA	166	184	241	199	91
Réorientation à l'UA	14	13	33	12	33
Sortie de l'UA	322	318	366	399	370
L3					
Effectifs (Inscriptions principales au 15/01)	2 192	2 276	2 552	2 529	2 611
Réussite aux examens (obtention du diplôme)	77,5%	80,2%	83,3%	82,2%	87,6%
Poursuite à l'UA	777	684	799	767	805
Redoublement à l'UA	141	149	176	204	150
Réorientation à l'UA	58	38	29	36	28
Sortie de l'UA	1 216	1 405	1 548	1 522	1 628

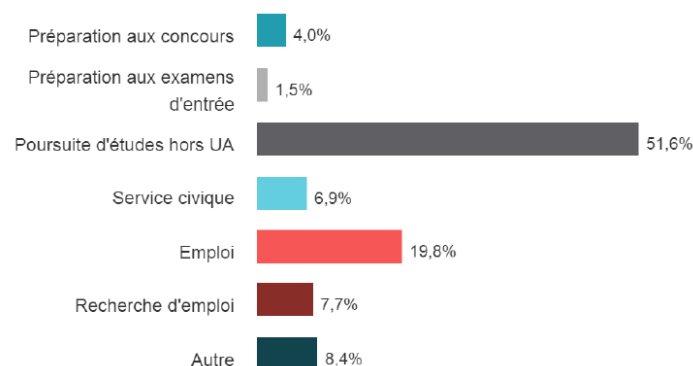
Source : SISE inscription (15/01) hors Master Enseignement, hors partenaires (UCO, ESA, IRCOM, CPGE)

Devenir en 2019-2020 des étudiants sortants de L3 inscrits à l'UA en 2018-2019

Enquête réalisée dans le cadre de Thélème ; taux de réponse à l'enquête 37,6% (521 réponses sur 1369 étudiants sortants)

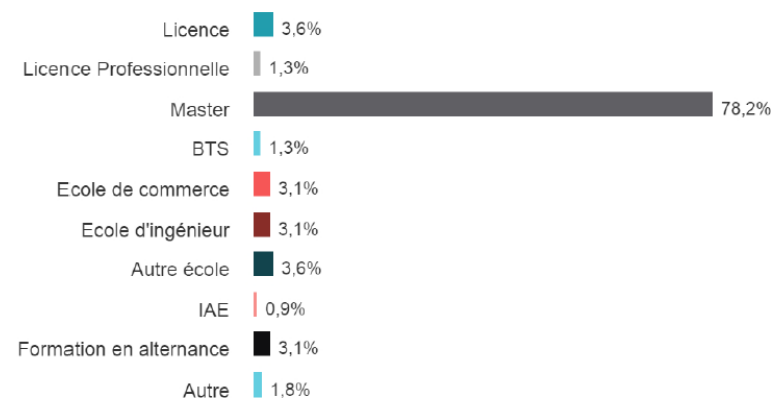
> Situation au cours de l'année 2019-2020 des étudiants sortants

Parmi les propositions suivantes, laquelle correspond à votre situation actuelle :



> Devenir des étudiants sortants en poursuite d'études

Dans quel type de formation êtes-vous actuellement inscrit ?



Devenir en 2019-2020 des étudiants sortants de L3 inscrits à l'UA en 2018-2019

Enquête réalisée dans le cadre de Thélème ; taux de réponse à l'enquête 37,6% (521 réponses sur 1369 étudiants sortants)

Parmi les propositions suivantes, quelle situation vous correspond ?

Taux de réponse : 95,5%

	Nb
La filière que je souhaitais choisir n'était pas proposée à l'UA	160
Je souhaitais poursuivre mon cursus à l'Université d'Angers mais ma candidature n'a pas été retenue	21
La filière que je souhaitais choisir est proposée à l'UA mais j'ai fait le choix de poursuivre dans un autre établissement	76
Total	257

Pour ceux dont la filière choisie est proposée à l'UA :

Pour quel motif avez-vous fait le choix de poursuivre dans un autre établissement que l'UA ? (Classez vos réponses par ordre d'importance - 3 réponses au maximum)

Taux de réponse : 98,7%

	Nb	Imp.	
La meilleure attractivité des contenus de formation	32	1,01	42,7%
Une proportion plus importante d'intervenants professionnels dans votre formation actuelle	13	0,28	17,3%
Les débouchés professionnels de la formation (meilleurs taux d'insertion professionnelle)	14	0,36	18,7%
La taille plus importante du réseau d'alumni	8	0,20	10,7%
Le meilleur suivi des étudiants	7	0,20	9,3%
De meilleures conditions d'études (locaux, organisation)	4	0,12	5,3%
L'existence de formations poursuivies en alternance	13	0,43	17,3%
Des meilleurs taux de réussite	4	0,11	5,3%
La meilleure renommée/notoriété de l'établissement	24	0,71	32,0%
Une envie de changer d'environnement	33	0,96	44,0%
Un déménagement ou un rapprochement familial	12	0,43	16,0%
Un coût de la vie moins important dans votre ville d'accueil	5	0,08	6,7%
Une meilleure qualité de vie dans votre ville d'accueil	4	0,07	5,3%
Un réseau de connaissances plus important dans votre ville d'accueil	5	0,13	6,7%
Autre	5	0,16	6,7%
Total	75		

Indicateurs communs : la réussite en Master et en doctorat

Taux de réussite en M en 2 ans 2018-2019 calculé par l'UA (méthode 3)

Taux de réussite en M en 2 ans 2018-2019 (nouvelle méthodologie MESRI)

Réussite en doctorat

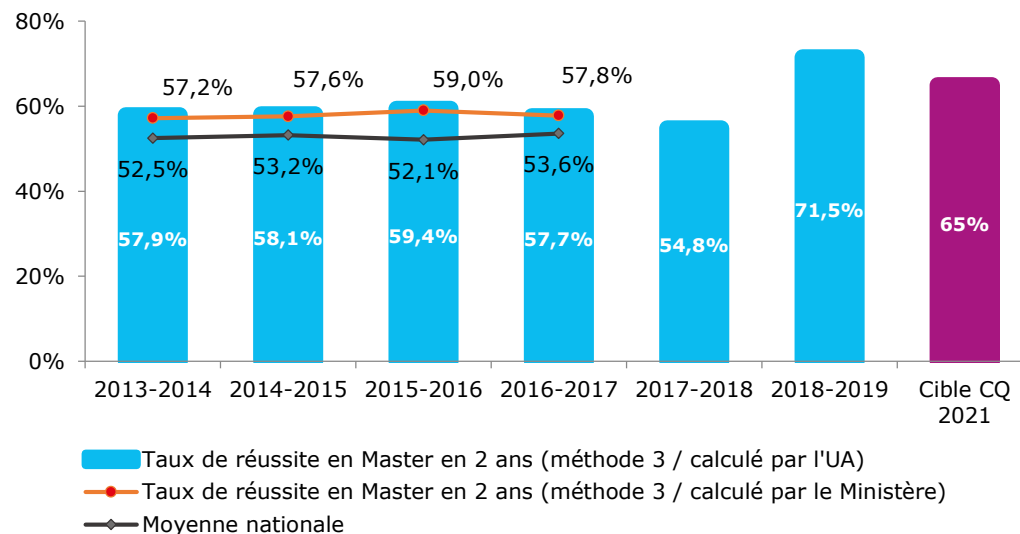
Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2019

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

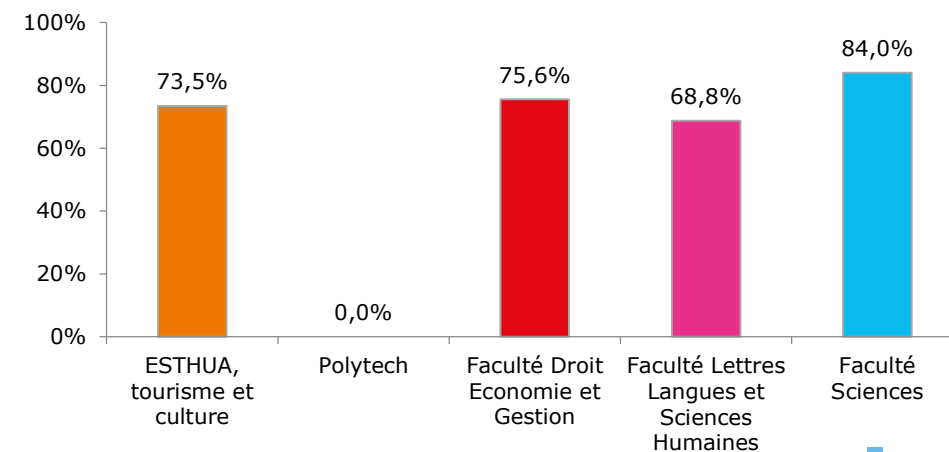
Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 2 années

UA
71,5%



Diplômés 2018-2019 : réussite en M en 2 ans



Chiffres calculés par l'UA

Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2019



Note flash du Ministère => **nouvelle méthodologie**

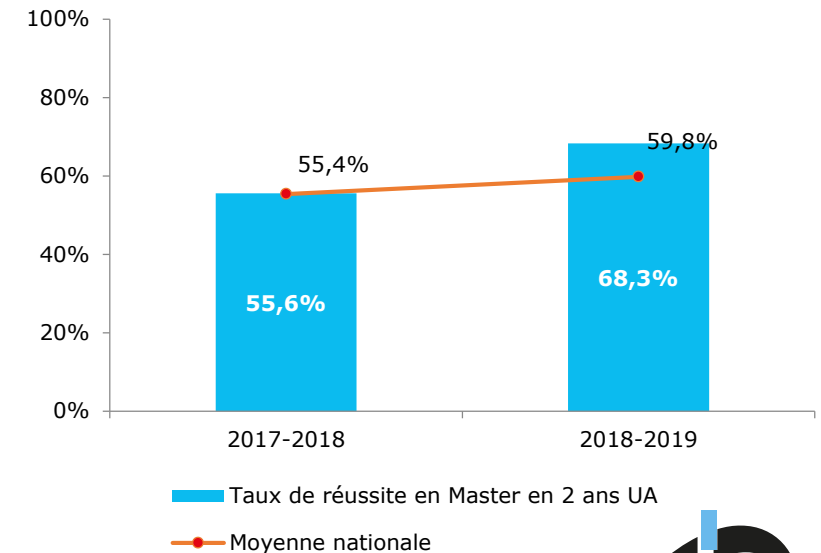
Étudiants de l'UA, inscrits pour la 1^{ère} fois en M1 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Master. La réussite est l'obtention du diplôme quel que soit l'établissement.

UA
68,3%

- **UA 14^{ème} place nationale** sur le taux de réussite en M en 2 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +8,5 points par rapport à la moyenne nationale (59,8%)

Valeur ajoutée + 8,8

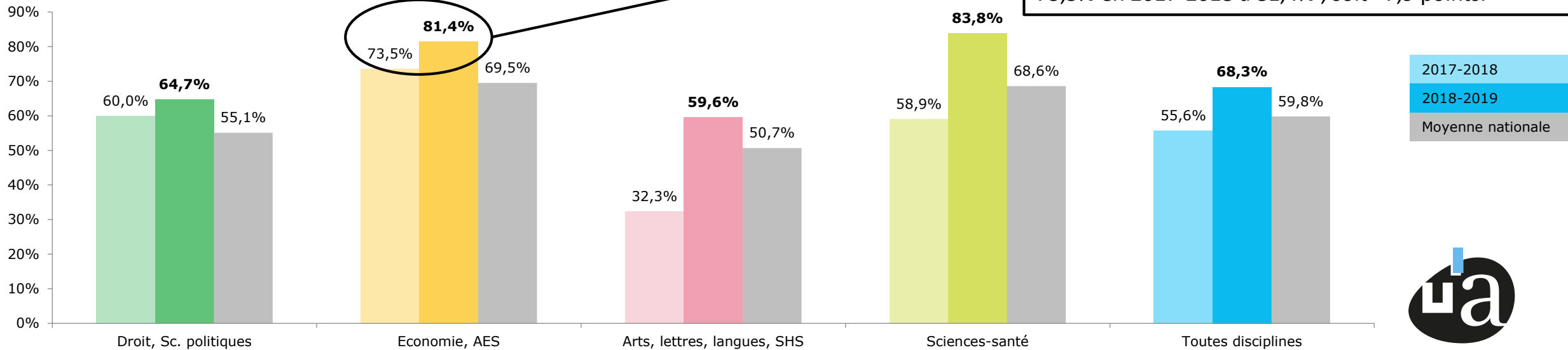
- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 9^{ème} place nationale** sur la valeur ajoutée



université
angers

Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2019

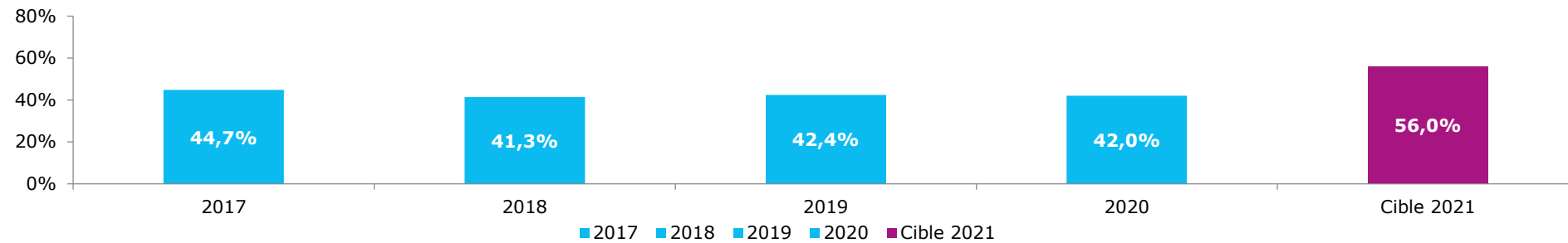
Étudiants de l'UA, inscrits pour la 1^{ère} fois en M1 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Master. La réussite est l'obtention du diplôme quelque soit l'établissement.



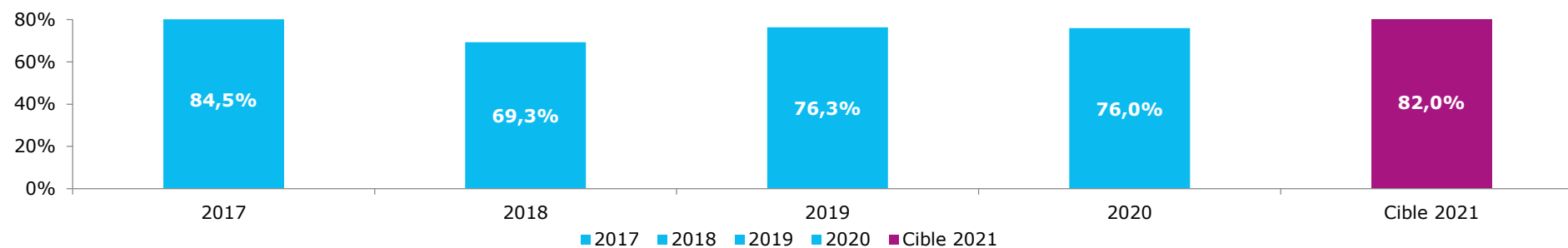
Réussite en Doctorat

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois



Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois



Chiffres calculés par l'UA

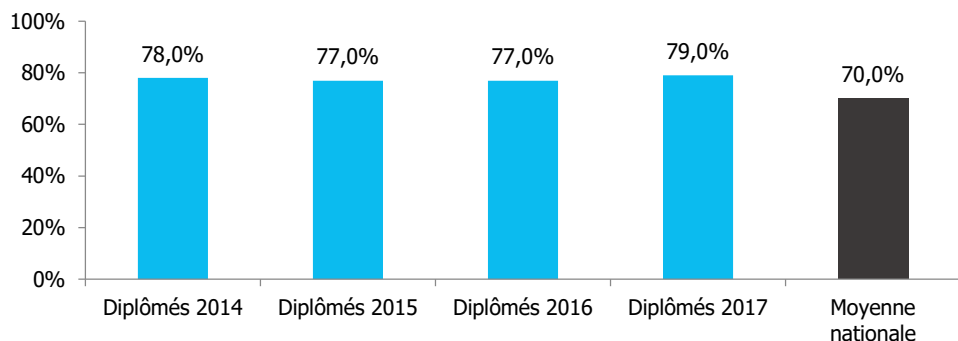
Indicateurs communs : l'insertion professionnelle

Taux de participation aux enquêtes à 30 mois des masters et des LP
Résultats par groupe disciplinaire

Insertion professionnelle (enquête 30 mois)

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Taux de participation - Master



Info : Au national, les taux de participation en Master varient de 28% à 100% selon les établissements.

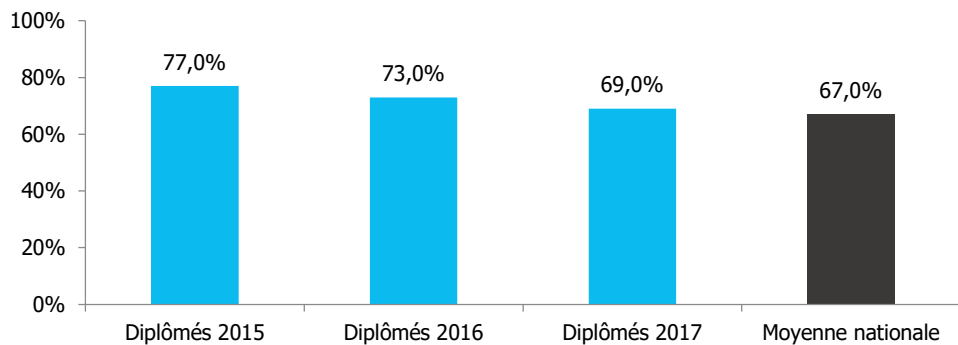
Taux d'insertion

Diplômés 2013 : 90%
Diplômés 2014 : 91%
Diplômés 2015 : 90%
Diplômés 2016 : 92%
Diplômés 2017 : 92,8%
(moy. pondérée LP & Master)

Cible UA 2021 : 91%



Taux de participation - LP



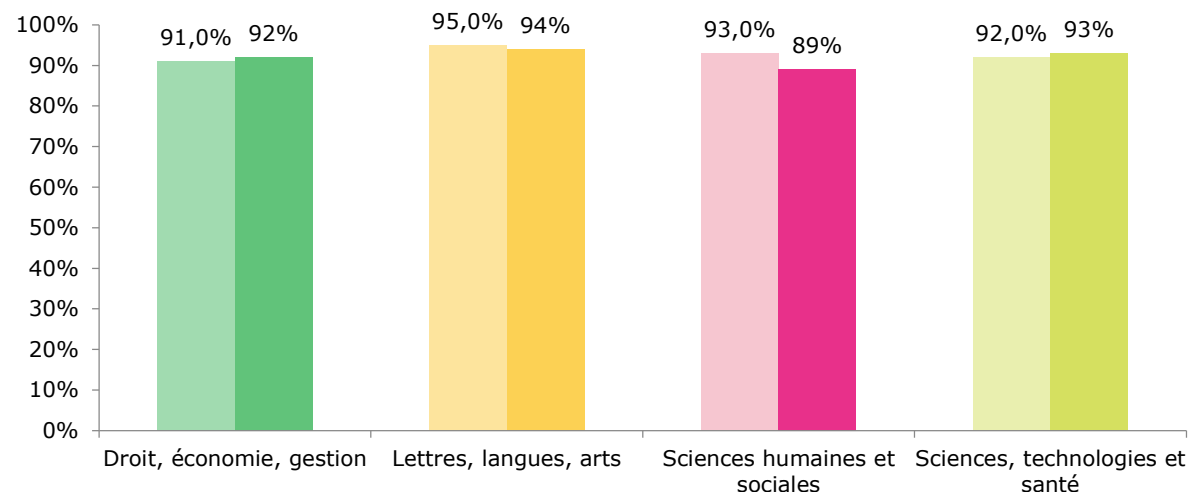
Info : Au national, les taux de participation en LP varient de 11% à 87% selon les établissements.

Hausse de 2 points du taux d'insertion des diplômés en 2016 ; +0,8 point en 2017.

Insertion professionnelle (enquête 30 mois) MASTER

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Taux d'insertion à 30 mois par groupe disciplinaire



Diplômés 2017

Taux d'emplois stables

- Droit, économie, gestion : 84%
- Lettres, langues, arts : non significatif (78% pour les diplômés 2016)
- Sciences humaines et sociales : 53%
- Sciences, technologies et santé : 75%

Salaire mensuel net médian des emplois stables

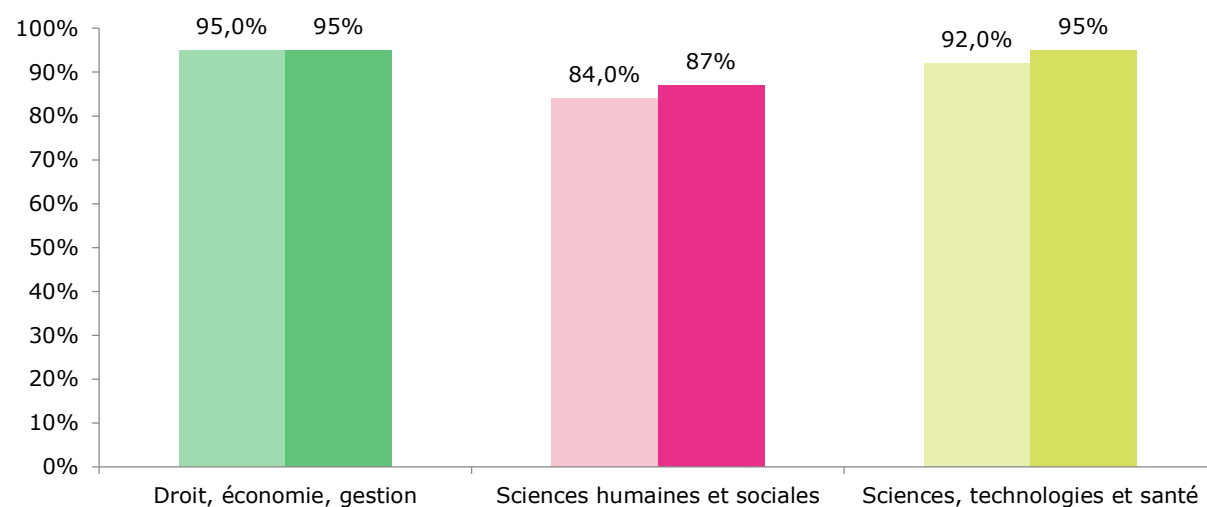
- Droit, économie, gestion : 1900€
- Lettres, langues, arts : non significatif (1820€ pour les diplômés 2016)
- Sciences humaines et sociales : 1700€
- Sciences, technologies et santé : 2050€

Insertion professionnelle (enquête 30 mois)

LICENCE PROFESSIONNELLE

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Taux d'insertion à 30 mois par groupe disciplinaire



Diplômés 2017

Taux d'emplois stables

- Droit, économie, gestion : 88%
- Sciences humaines et sociales : 76%
- Sciences, technologies et santé : 83%

Salaire mensuel net médian des emplois stables

- Droit, économie, gestion : 1620€
- Sciences humaines et sociales : 1600€
- Sciences, technologies et santé : 1700€

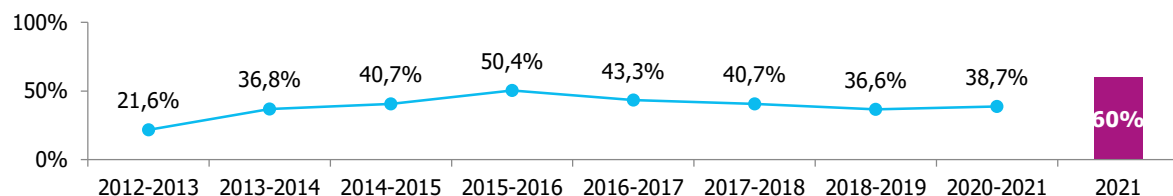
Indicateurs communs : l'évaluation des formations

Taux de participation aux enquêtes d'évaluation des formations par les étudiants

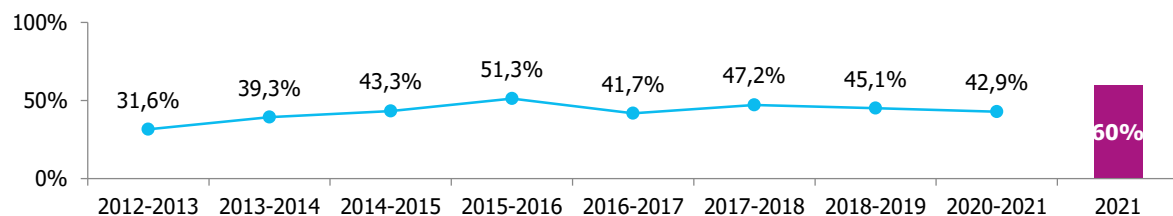
Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

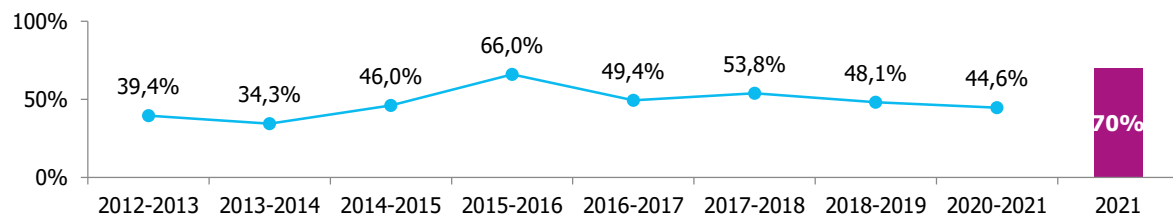
Taux de participation - Licence



Taux de participation - Master



Taux de participation - Autres diplômes



Taux de participation en baisse en 2020-2021 : 40,9%

- 0,65 points

Participation par faculté/institut : comparaison N-1

	Promotion 2018-2019	Promotion 2020-2021	Évolution (en points)
Faculté de droit, d'économie et de gestion	37,5%	41,9%	+ 4,4
Faculté de santé	31,1%	35,4%	+ 4,3
Faculté des lettres, langues et sciences humaines	36,5%	40,3%	+ 3,8
Faculté des sciences	39,9%	36,2%	- 3,7
ISTIA, école d'ingénieurs / Polytech Angers	83,9%	57,5%	- 26,4
IUT	57,6%	44,3%	-13,3
UFR ESTHUA, Tourisme et culture	40,9%	38,7%	- 2,2
IAE Angers, école universitaire de management	/	44,9%	/
Université d'Angers (DU REBOND)	/	71,8%	/
Ensemble	41,6%	40,9%	- 0,65

Extrait de la synthèse sur le taux de participation 2020-2021 disponible sur PAP'UA

Indicateurs spécifiques

Taux de participation aux enquêtes d'évaluation des formations par les étudiants

Quelques indicateurs spécifiques de l'UA

Part des publications de référence internationale de l'UA dans la production scientifique française

- De 2017 à 2019 : 1,10% (*indicateur en année glissante*)
- 3^{ème} parution du rapport OST* avec un taux en hausse
- +0,05 point en 4 ans

Nb de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse

- 61 en 2020-2021
- 3^{ème} année en baisse, tout comme le nombre de doctorants inscrits à l'UA



Quelques indicateurs spécifiques de l'UA

Nb d'étudiants en formation initiale de nationalité étrangère inscrit à l'UA

- 13,7% en 2020-2021 soit 2711
- +0,2 point ; proportion constante

Endorecrutement des enseignants chercheurs

- 25% d'endorecrutement sur le recrutement total des maîtres de conférence de 2018 à 2020 ; +3,4 par rapport à 2017 - 2019
- 50% d'endorecrutement sur le recrutement total des professeurs des universités de 2018 à 2020 ; en baisse depuis 3 ans

Égalité Femme / Homme

- Maître de conférence : 47,1% de femmes en 2020 ; +0,1 point
- Professeurs des universités : 25,2% de femmes en 2020 ; +0,9 point

3-3 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC

Rappel

- Montants collectés :
 - **2019 : 1,419 millions €**
 - **2020 : 1,485 millions €**
 - **2021 : 1,567 millions €**
 - **2022 (prévisionnel prudent) : 1,53 millions €**

CVEC 2022

- Une répartition construite depuis de 2018 sur la base :
 - Maintien des budgets **Suaps** & **SSU**
(compensation de la perte des frais d'inscription)
 - Développement des services aux étudiants (infirmières de prévention, AS...)
 - Financement des grands projets (La Parenthèse, Parcours sportif...)
- Mais aussi sur les retours CPOM
 - Notamment sur le volet RH

Rappel

- Dernière campagne qui impute 200 k€ sur le projet BUA
 - A priori
- Des provisions pour la refonte des sols du SUAPS
- Permettra de retrouver des marges (relatives) de manœuvre en 2023
 - Notamment dans la perspective du financement du RDC Résidence Universitaire (parking LLSH)
 - Financement pluri-annuel à 2023 à 2026

Rappel

Ce que disent les textes :

- 15% minimum sont consacrés à des actions de médecine préventive (lutte contre les addictions, prévention alcoolisation, sevrage tabagique...)
- 30% minimum perçus au titre de cette contribution au titre de l'accompagnement social
 - Entendu au sens large

CVEC 2022

- Au final :
1 947 000,00 € de diverses remontées
- **417 000 € d'économies à trouver pour équilibrer**
- **Piste :**
 - Des projets pouvant relever du fonds de roulement (Mur escalade, bar...)
 - Une approche amorçage
 - Camion culture..
 - Permettant d'amener l'AAP Cvec Crous
 - Une baisse provisoire de l'imputation du projet BU de 100 k€
 - À réévaluer en fonction des recettes réelles 2021 & 2022
 - Travaux décalés sur 2023
 - En réajustant sur le montant réel
 - Stabilité des montants des années passées

CVEC 2022

- 2 nouveaux postes financés
 - Accompagnement Handicap Etudiant
 - Coordinateur Politique sociale
- Soit :
 - 10,8 ETP
 - **337 250 €** k€
 - **22%** du produit de la CVEC
 - Hors emploi étudiant

SSU : **157 000 €** (4,8 etp)
⇒ 46,5 %

DEVEC : **91 000 €** (3 etp)
⇒ 27 %

SUAPS : **26 000 €** (1 etp)
⇒ 7,8 %

CULTURE : **28 250 €** (1 etp)
⇒ 8,3 %

DDN : **35 000 €** (1 etp)
⇒ 10,4 %

SPORT

- 250 000 €
 - 160 k€ : Pack Gratuit
 - 40 k€ : Logiciel de réservation
 - 50 k€ : provision pour refonte des sols

SANTE

- 182 000 €
 - 150 k€ : Médecine préventive des étudiants
 - 27 k€ : Nightline
 - 5 k€ : outils de prévention

CULTURE

- 210 000 €
 - 45 k€ : Carte Culture
 - 65 k€ : Campus Day
 - 30 k€ : Spectacurieux
 - 30 k€ : Galeries
 - 10 k€ : Emploi étudiant
 - 10 k€ : Report AAP non retenus
 - 20 k€ : Provision Camion Culture

POLITIQUE SOCIALE

- 201 500 €
 - 20 k€ : Precanum
 - 55 k€ : Hot Line étudiante (contrats étudiants)
 - 60 k€ : Mobilité internationale
 - 28 k€ : Cellule d'aide sociale
 - 15 k€ : Toutes mes Aides
 - 20 k€ : Protections périodiques
 - 3,6 k€ : Studapart

VIE DES CAMPUS

- 355 500 € :
 - 110 k€ : FSDIE
 - 20 k€ : Parenthèse
 - 100 k€ : Aménagement BU
 - 20 k€ : Aménagement Cafétéria LLSH
 - 10 k€ : Mission égalité
 - 5 k€ : Concert de rentrée
 - 31 k€ : InfoCampus
 - 7,5 k€ : InfoCampus Cholet
 - 10 k€ : Bien dans mes baskets
 - 42 k€ : Projets Participatifs

3-3 Financements CVEC : Programmation 2022 des actions financées par le produit de la CVEC – vote

Résultat des avis de la Commission vie d'établissement du 2 décembre 2021 : approuvé à l'unanimité

Résultat des votes de la CFVU du 13 décembre 2021 : approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour

POUR VOTE

3.4 Augmentation du taux horaire des vacataires du SUAPS

La lettre d'orientation budgétaire approuvée par le Conseil d'administration du 14 novembre 2019 précise **le calendrier des augmentations du taux horaire des vacataires du SUAPS.**

Cet engagement est mis en application par un vote du Conseil d'administration chaque année pour mettre en place l'augmentation progressive qui a été décidée.

Il est proposé **d'achever le processus initié en 2019 visant à aligner** le taux horaire des vacataires du SUAPS sur le taux applicable à l'ensemble des vacataires au 1er septembre 2022 (soit 41,41 bruts de l'heure) (surcoût de 10 000 € par rapport à 2021).

POUR VOTE

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Ordre de mission permanent du Président – **VOTE**

4.2 Résultat de l'élection d'un représentant du personnel BIATSS à la Commission des statuts - **INFORMATION**

4.1 Ordre de mission permanent du Président

Monsieur Christian ROBLÉDO,

Est prié de se rendre, toutes destinations, françaises et étrangères

Du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Pour déplacements professionnels

Moyens de transports utilisés :

- Transport aérien
- Chemin de fer
- Véhicule administratif
- Véhicule personnel

POUR VOTE

4-2 Résultat de l'élection d'un représentant du personnel BIATSS à la Commission des statuts - information

Les élections se sont tenues **du lundi 6 décembre 2021 9h au mardi 7 décembre 2021**

1 candidature a été déposée.

➤ **Madame Fabienne HUBERT** est élue représentante du personnel BIATSS à la Commission des statuts.

POUR INFORMATION

5. Recherche

5-1 Convention Objectifs et Moyens (COM) INRAE -UA -site d'Angers

– **VOTE**

5-2 Don de matériel à l'INSERM - **VOTE**

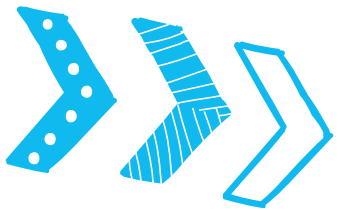
Contexte

Dans le cadre de son projet stratégique **INRAE 2030**, l'institut met au cœur de sa stratégie **le lien de plus en plus structurant entre la recherche et la formation par un engagement renforcé dans les sites universitaires en France** et l'accélération des transitions agroécologique et alimentaire, notamment par la mobilisation de mécanismes et processus déterminants la santé des plantes et des cultures.



INRAE 2030 >

Priorités stratégiques
pour les 10 prochaines
années



Contractualiser par une Convention d'Objectifs et de Moyens |COM| avec les sites universitaires

- Nice-Sophia Antipolis – 1 ère COM en France
- Angers – 2 nde COM – Signature prévue SIVAL 12 janvier 2022

Contexte

- 1er pôle de recherche en France sur le végétal spécialisé, avec 450 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens
- 4ème pôle de recherche en France en sciences du végétal
- 1 structure fédérative de Recherche sur la qualité et la santé du végétal QUASAV
- 1er pôle de formation en France sur le végétal spécialisé, avec 3000 étudiants du supérieur, un continuum du CAP au doctorat, un projet de Graduate School et une offre de formation continue
- 1er pôle de compétitivité à vocation mondiale, sur le végétal spécialisé – Végépolys Valley

INRAE

AGRO
CAMPUS
OUEST

univ
université
angers

ESA
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'AGRICULTURES
Angers Loire

Plante
& Cité
Ingénierie de la nature en ville
Laboratoire pour l'écologie et les sciences de l'agriculture

VEGEPOLYS
VALLEY
Système d'innovation agricole

GEVES
Expérience & Performance

gnis
Généraliste de Nutrition
et d'Innovation

ANSES
Agence nationale de sécurité
alimentaire, environnementale et rurale

Contexte



1983 - Création du Pôle Végétal à Angers



2000 - Création des premières UMR



2004 - Création du Pôle de compétitivité Végépolys



2007 – Programme CPER Création du campus du Végétal



2008 - Création de la SFR QUASAV



2012 - Création de l'Institut de Recherche en Horticulture et Semences



2020 – Programme PIA 4 Protéger Cultiver Autrement



Un partenariat
exemplaire et
historique entre
INRAE et UA
Mais aussi Institut
Agro et Collectivités

Contexte



INRAE et l'Université d'Angers partagent l'ambition de faire **du campus du végétal**, avec leur partenaire académique privilégié, l'**Institut Agro | Agrocampus Ouest** tutelle de l'UMR IRHS, et les autres partenaires du site (GEVES, ANSES, Végépolys Valley et l'ESA), **un site de référence au niveau européen sur la formation et la recherche en horticulture et semences.**

COM Objectifs

Durée : 2022-2027

Unité principale concernée: IRHS

Groupe de travail : INRAE (Présidence centre Angers-Nantes, directions départements scientifiques INRAE) IRHS (direction) UA (Vp Recherche – DGA)

Objets scientifiques: 2 fronts de sciences identifiés - différenciants du site angevin

- Front de sciences 1 : Immunité végétale pour l'adaptation aux changements environnementaux et la durabilité de la protection des plantes horticoles et des semences.
- Front de sciences 2 : Pilotage du microbiote pour améliorer la vigueur des plantes et leur protection

COM Objectifs

Objectifs : Renforcer la politique de site en matière de Recherche, Formation, Innovation et International

Les stratégies d'action porteront sur 5 axes

- Soutien à la formation par et pour la recherche
- Attractivité et accueil des scientifiques et personnels techniques
- Ouverture à l'Europe et l'International
- Recherche partenariale avec les acteurs socio-économiques
- Soutien aux infrastructures de recherche

Exemples d'actions

Axes stratégiques	Fronts de science	
	FS1 : Immunité végétale	FS2 : Pilotage du microbiote pour la vigueur et la protection des plantes
Soutien à la formation par et pour la recherche	Soutien à la graduate school - Immobilier : réhabilitation d'un bâtiment IRHS et extension des zones tertiaires de PHENOTIC (CPER INRAE¹) - Implication des personnels INRAE dans la GS, déploiement des contrats de professeurs consultants - Doctorat : En plus des moyens récurrents, un demi-financement de thèse sur chacun des deux fronts (INRAE et Université d'Angers) - Doctorat : promouvoir le label doctorat européen, en finançant la mobilité internationale des doctorants. Promouvoir le programme EIRA proposé par l'alliance Agreenium	

Exemples d'actions

Recherche partenariale avec les acteurs socio-économiques	1- Personnel : recrutement par l'UA d'un ingénieur filière 2- Stimuler les interactions avec les partenaires socio-économiques dans la formation à et par la recherche : - Création par l'UA d'«un Corporate Club », qui accompagnera le développement de projets de doctorats sur des thématiques au potentiel industriel, à un stade amont du développement. - Stimulation des thèses CIFRE en mobilisant le dispositif TANDEM de la région des Pays de la Loire (cofinancement des thèses par l'UA) 3- Renforcer le dispositif partenarial de l'UMR IRHS pour le développement de projets collaboratifs structurants avec des partenaires économiques. - Poursuivre la dynamique engagée précédemment (Labcom, UMT) - Etude de la faisabilité d'intégrer l'IRHS dans Plant2Pro - Etude de la pertinence de créer un Laboratoire Partenarial Associé ou une chaire industrielle avec un partenaire privilégié de l'unité 4- Soutenir l'innovation par l'ouverture des infrastructures de recherche aux partenaires économiques 5- Création d'une nouvelle plateforme de création variétale pour les pomaïdées fruitières - Personnel : recrutement d'un IE et d'un personnel technique (AI ou TR) - INRAE
--	---

*Approuvée par la commission
recherche du 6 décembre à
l'unanimité avec 28 voix pour.*

POUR VOTE

5-2 Fermeture unité SOPAM

Don d'équipements

Etat des lieux

- Fermeture de l'unité SOPAM au 31.12.2021 et départ des personnels ESPT de la direction vers l'Université de Montpellier. Souhait de déménager certains équipements scientifiques
- 1^{ère} étape – SFR ICAT : recensement des équipements présents dans l'Unité de Recherche et comparaison avec les listings existants (inventaire comptable + extraction des immobilisations)
 - => Listes par propriétaires (Inserm / CHU / Ua / autres...)
 - => Localisation (bureau / salle de culture / laboratoire ...)
 - => Etat
- 2^{ème} étape – INSERM / SFR ICAT / DRIED : commission d'attribution des équipements
- Equipements UA | Critères d'attribution :
 - Pas d'entrave au fonctionnement des pièces de laboratoire mutualisées
 - Pas d'entrave au fonctionnement des structures de recherche de la SFR ICAT (y compris les plateformes)
 - Pas de préemption des équipements par les unités de recherche de la SFR ICAT (concerne principalement les appareils déjà présents sur les plateformes de la SFR ICAT)
 - Avis favorable de la SFR

Don d'équipements hors matériel informatique de plus de 5 ans

Salle	N° immo	Equipement	Avis SFR (14/10/2021)	ARGUMENTAIRE
4134	non référencé	Réfrigérateur porte vitrée	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM
4105	non référencé	Echographe VEVO 700	favorable	Appareil Acheté par SFR + Inserm, fournit par Fujifilm, aujourd'hui obsolète ; il sera utilisé en routine par les chercheurs sur le site de Montpellier. La sonde a été achetée par l'Inserm. Proposé à HIFIH et refusé.
4107	non référencé	Table antivibration (GEROM)	favorable	Il s'agit d'une table très lourde, qui n'intéresse pas les autres équipes de recherche. L'équipe Sopam souhaite la conserver.
4107	non référencé	Table antivibration	favorable	table associée à l'étireuse, interface intracellulaire et micromanipulateur
4104	réf. Univ. 2862 achat 2016 Montant : 11 904€ Date acquisition : 08.03.2016	Mesure pression artérielle	favorable	Cet équipement a été acheté par les services de l'Université avec les crédits obtenus dans le cadre du projet de recherche INUMAMET.
4169	non référencé	Etuve incucenter	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.
4136 SALLE CULTURE	non référencé	Microscope TopView	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.
4136 SALLE CULTURE	non référencé	Incubateur thermo (n° série 304801-1919)	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.
4107	Part Univ N° 4500064759 . Immo 2358 (+ part Inserm N° 1134101) Montant Commande: 49 985€ Date acquisition : 06.09.2012	Ionoptix acheté en 2012 station d'exploration cardiaque	favorable	Equipement négocié en 2012 avec l'ITMO qui a versé l'argent à l'INSERM puis reversement à l'Université pour gestion du montage financier de l'achat (complément de l'achat Angers Loire Métropole 17302€ et le Conseil Général 17302€). L'ITMO a donné son accord de principe pour un transfert de ce matériel à Montpellier. L'interface de fluorescence de cet équipement a été payé par l'INSERM (7839,30 €HT, n° d'inventaire comptable 1134101-001564201200030).
4134	Réf. Univ. 4500191109. Immo 16361 Montant Acquisition : 8 229€ Date acquisition : 12.03.2020	Centrifugeuse 6K15	favorable	Grande centrifugeuse réfrigérée à vitesse élevée. Equipement nécessaire pour les activités de Sopam qui l'utilise au quotidien, son utilisation est essentielle pour la bonne conduite du projet européen Euronanomed. De plus, cet équipement n'existe pas dans les locaux de Montpellier. Acheté sur le projet EURONANOMED dont la gestion sera transférée à Montpellier en janvier 2022
4138 SALLE CULTURE	non référencé	PSM	favorable	Cet équipement a été acquis par l'équipe lors de son installation à l'Université d'Angers et financé par la FRM.

6. Vie de l'établissement

6-1 Annexes à la convention de sous-occupation du domaine public
CASVL – UA - **VOTE**

6-1 Annexes à la convention de sous-occupation du domaine public CASVL – UA

La Convention de sous-occupation du domaine public avec la Communauté d'agglomération Saumur Val-de-Loire et son annexe 1 ont été approuvées par le Conseil d'administration réuni le 9 juillet 2021 (unanimité avec 29 voix pour).

Annexes soumises au vote :

- Annexe 2 - tableau « coûts gestion exploitation définitif »
- Annexe 3 - plan « numérotation des salles »
- Annexe 4 - liste des équipements numériques
- Annexe 5 - règlement intérieur du PMF
- Annexe 6 - police d'assurance sous-occupant
- Annexe 7 - état des lieux Région comprenant la liste des biens mobiliers

POUR VOTE

7. Enseignement et conventions 1/2

7-1 Trouver Mon Master :

- Attendus locaux – **VOTE**
- Critères d'examen des vœux – **VOTE**
- Composition des commissions de recrutement - **VOTE**
- Capacités d'accueil en M1 – **VOTE**

7-2 Création du CMI « Chimie – Lumomat » - Faculté de Sciences - **VOTE**

7. Enseignement et conventions 2/2

7-3 Parcoursup :

- Attendus locaux – VOTE
- Critères d'examen des vœux – VOTE
- Capacités d'accueil en L1 et BUT 1– VOTE

7-4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé :

- Septembre 2022 – VOTE
- Septembre 2023 - VOTE

7-5 Création du CU Economie-gestion – Faculté de DEG - VOTE

7.1 Trouver Mon Master

- TMM est une plateforme nationale de candidature opérationnelle dès le recrutement relatif à l'année universitaire 2022/23.
- Le périmètre correspond aux candidatures en première année des formations conduisant au diplôme national de master. Les candidats concernés sont les étudiants titulaires d'un diplôme de grade de licence français (DNL, LP, Bachelor...).

Cadrage composition des commissions de recrutement :

- Les commissions de recrutement doivent être composées, a minima, de deux personnes, dont le responsable de mention (ou correspondant local en cas de coaccrédiation) ou le responsable de parcours.
- Peuvent également faire partie de la commission de recrutement un ou des représentants des établissements extérieurs pour les formations coaccréditées ; tout autre membre de l'équipe pédagogique.

7.1 Trouver Mon Master

- Composition des commissions de recrutement : ***Approuvé par la CFVU du 13 décembre à la majorité avec 22 voix pour et 3 abstentions***
- Capacités d'accueil en M1 : ***Approuvé par la CFVU du 13 décembre à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre***
- Attendus locaux : ***Approuvé par la CFVU du 13 décembre à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre***
- Critères d'examen des vœux : ***Approuvé par la CFVU du 13 décembre à la majorité avec 23 voix pour et 2 voix contre***

POUR VOTES

7-2 CMI
3→4 Cursus

CMI

BSV

CE

PSI

LUMOMAT



ANR-18-EURE-
0012

lumomat

molecular materials for electronics & photonics

ANGERS · NANTES · RENNES

lumomat
molecular materials for electronics & photonics



ANR-18-EURE-0012

Les caractéristiques des CMI

Excellence

- Formation universitaire en cinq ans sélective et renforcée (+ 20% de contenu)
- Recrutement sur PARCOURSUP et en L1 des étudiants les plus prometteurs
- Cursus répondant aux standards internationaux
- Formation de cadres scientifiques et techniques experts dans leur domaine

Multidisciplinarité et formation par projet

- Accompagnement continu pour la construction du projet professionnel
- Développement de compétences transversales (ex : connaissance de l'entreprise, management)
- Réalisation de projets et renforcement des *soft skills* (ex : écouter, débattre, coopérer)

Une formation internationale par la recherche

- Interaction avec les laboratoires partenaires dès la L1
- Projets collaboratifs scientifiques dès la L2
- Un minimum de 3 mois passés à l'étranger (stage ou semestre de formation)
- Master 2 intégralement en anglais pour le CMI Lumomat

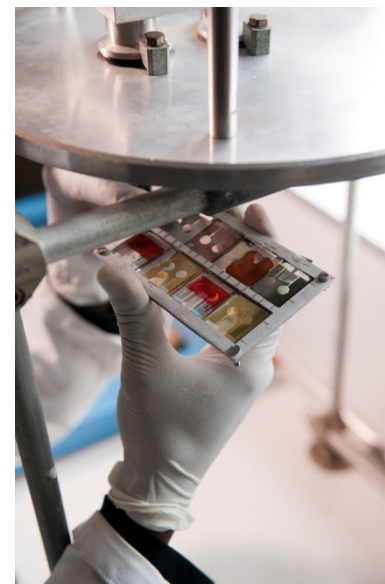
En prise avec le monde socio-économique

- Cursus CMI en prise avec les défis sociétaux actuels
- Actions de partenaires extérieurs (ex : ingénieurs, entrepreneurs) pour la formation et l'orientation
- Stages et/ou Master en alternance en entreprise

Ouverture en 2014 – Master LUMOMAT

Objectif : former des chimistes dans le domaine des matériaux moléculaires fonctionnels.

Une approche pluridisciplinaire des matériaux organiques ou hybrides : de la conception à la caractérisation, jusqu'à l'intégration dans des dispositifs photoniques et électroniques.



Ouverture en 2014 – Master LUMOMAT

Basé sur le modèle des *Graduate Schools*
pour assurer la continuité Licence – Master – Doctorat



M1



M1 en anglais



Ouverture
prévue
sept. 2022

Plus de
détails [ici](#).



M2 en anglais
Alternance possible



Rappel sur le projet LUMOMAT

Labellisation « Ecole Universitaire de Recherche » par l'Agence Nationale de la Recherche en 2019.

Création d'un centre de Formation – Recherche - Innovation en chimie dédié aux matériaux fonctionnels pour l'électronique organique et la photonique.

5 partenaires de l'Ouest de la France :

- Université d'Angers (leader du projet)
- Université de Rennes 1
- Université de Nantes
- ENSC Rennes
- CNRS



Nouveauté 2022 : cursus Master en Ingénierie LUMOMAT



Objectif pour la rentrée 2022 : ouvrir un Cursus Master en Ingénierie (CMI) à l'Université d'Angers, adossé au master LUMOMAT.



CMI : parcours de 5 années avec un recrutement sélectif dès la licence 1.



→ Renforcer la poursuite des étudiants de Licence vers le Master LUMOMAT



→ Mettre l'accent sur l'apprentissage par projets



→ Promouvoir les mises en situation en laboratoires et en entreprises (minimum de 14 semaines en entreprise, 28 semaines au stage)

Le cout : cursus Master en Ingénierie LUMOMAT

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Adhésion réseau Figure (financée par l'Université)	6,6 k€	Frais d'inscription liés à l'apprentissage (~ 5 k€ / apprenti, CMI existants)	40 k€
Dépenses associées aux trois CMI existants	40 k€		
Heures complémentaires associées au CMI Lumomat (100 h)	7 k€	Frais d'inscription liés à l'apprentissage CMI Lumomat (hypothèse : 3 alternants)	10 k€
Fonctionnement CMI Lumomat (missions, matériels pour projets étudiants, aides à la mobilité,...)	3 k€		
Total	56,6 k€	Total	50 k€

CMI financés indirectement par l'alternance

Ouverture du CMI LUMOMAT en L1 et L3 (à partir du CMI CE)

Approuvé par la CFVU du 13 décembre 2021 à l'unanimité avec 25 voix pour.

POUR VOTE

7.3 Parcoursup

- Attendus locaux : **Approuvé par la CFVU du 13 décembre à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.**
- Critères d'examen des vœux : **Approuvé par la CFVU du 13 décembre à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.**
- Capacités d'accueil en L1 et BUT 1 : **Approuvé par la CFVU du 13 décembre à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.**

1 nouveauté cette année : des classements distincts seront opérés en LAS pour toutes les mentions, sauf Psychologie, Economie-gestion, Sciences, Tourisme.

POUR VOTES

7.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières

Objectifs pluriannuels d'entrée en première année du second cycle de professionnels de santé atteignable sur la subdivision d'Angers

Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

	Objectifs pluriannuels pour la période 2021-2025	Seuil minimal à -5% de l'objectif	Seuil maximal à +5% de l'objectif
Médecine	1100	1045	1155
Pharmacie	450	425	475
Odontologie	155	145	165
Maïeutique	150	140	160

Objectifs pluriannuels 2023-2027 d'entrée en première année du second cycle atteignable sur la subdivision d'Angers en égard aux capacités de formation

- Médecine 1100 (1045-1155), conforme aux objectifs de l'arrêté du 13 septembre 2021*
- Pharmacie 450 (425 - 475), conforme aux objectifs de l'arrêté du 13 septembre 2021**
- Odontologie 95 (vs. 145 en borne basse de l'arrêté)
- Maïeutique impossible à déterminer en l'absence de réponse du conseil régional des PDL

** sous réserve de l'obtention des moyens de scolarité et enseignants Hospitalo-universitaires titulaires nécessaires*

*** viser la cible ou le seuil haut nécessite le recrutement de deux MCF, et nécessité d'augmentation des effectifs hospitalo-universitaires titulaires*

➔ Avis conforme DG ARS en date du 8 décembre 2021, après consultation CRSA

7.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé

En évolution par rapport au vote réalisé lors du Conseil d'administration du 17 juin)

- Médecine **215** (*au lieu des 200 places votées par le CA de l'université*)
- Pharmacie **85** (*au lieu des 84 places votées par le CA de l'université*)
- Maïeutique : évolution impossible à déterminer (*pour rappel **25 places** ont été votées par le CA de l'université*)
- Odontologie : **15** places pour septembre **2022** (identique au vote précédent du CA de l'université), **17** places en septembre **2023**

7.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé - Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

La répartition de ces places entre les différentes voies d'accès pour l'admission en **septembre 2022** est ainsi la suivante :

2021-2022	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Masso-Kinésithérapie	Total
PluriPASS	101	11	7	40	14	173
L1 LAS	32	4	2	13	5	56
L2/L3	65	7	5	25	9	111
IFSI 49 -53 -72 formations paramédicales	6	1	1	2	0	10
Passerelles	11	2	0	5	0	18
TOTAL avec passerelles	215	25	15	85	28	368



7.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé - Arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025

La répartition de ces places entre les différentes voies d'accès pour l'admission en **septembre 2023** est ainsi la suivante :

2022-2023	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Masso- Kinésithérapie	Total
PluriPASS	102	11	8	40	13	174
L1 LAS	32	4	3	13	5	57
L2/L3	65	7	5	25	9	111
IFSI 49 -53 -72 formations paramédicales	5	1	1	2	1	10
Passerelles	11	2	0	5	0	18
TOTAL avec passerelles	215	25	17	85	28	370

* Sous réserve de l'obtention des moyens nécessaires à l'augmentation de l'offre de formation

7.4 Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé

Il s'agit d'un vote **ferme** pour 2022, mais d'un vote **sous réserve** pour 2023, en fonction de l'obtention de moyens demandés pour 2023.

Nombre et répartition des places ouvertes en deuxième année des filières de santé :

- **Septembre 2022** – *Approuvé par la CFVU du 13 décembre à l'unanimité avec 23 voix pour* - **VOTE**
- **Septembre 2023** – *Approuvé par la CFVU du 13 décembre à l'unanimité avec 23 voix pour* **VOTE**

7.5 Création du CU Economie-gestion – Faculté de DEG

Objectif: proposer aux étudiants admis en « OUI SI » à la licence d'économie-Gestion de les inscrire dans une perspective de réussite avec différents horizons.

- L'originalité de la démarche repose sur la volonté d'accompagner la validation de chacune des années de la Licence par l'obtention d'un titre universitaire.
- La validation de la première année sera sanctionnée par l'obtention d'un Certificat d'Université (CU), la validation de la deuxième année par celle d'un Diplôme d'Université (DU) et la validation de la troisième année par celle de la Licence Professionnelle.
- Chacune de ces années donnera l'obtention de 60 ECTS distincts des ECTS du parcours classique de la licence.

Approuvé par la CFVU du 13 décembre à l'unanimité avec 23 voix pour.

POUR VOTE

8. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Education)

Calendrier des prochains C.A.

- Jeudi 10 mars 2021 à 14h30
- Jeudi 14 avril 2021 à 14h30
- Jeudi 12 mai 2021 à 14h30
- Jeudi 9 juin 2021 à 14h30
- Jeudi 7 juillet 2021 à 14h30